

Zeitschrift:	Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber:	Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band:	50 (1914)
Anhang:	La Société pédagogique de la Suisse romande (1864-1914) : notice historique rédigée à l'occasion du jubilé cinquantenaire de cette société
Autor:	Savary, Ernest

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE

DE LA

SUISSE ROMANDE

(1864-1914)

NOTICE HISTORIQUE

rédigée à l'occasion du jubilé cinquantenaire de cette société

PAR

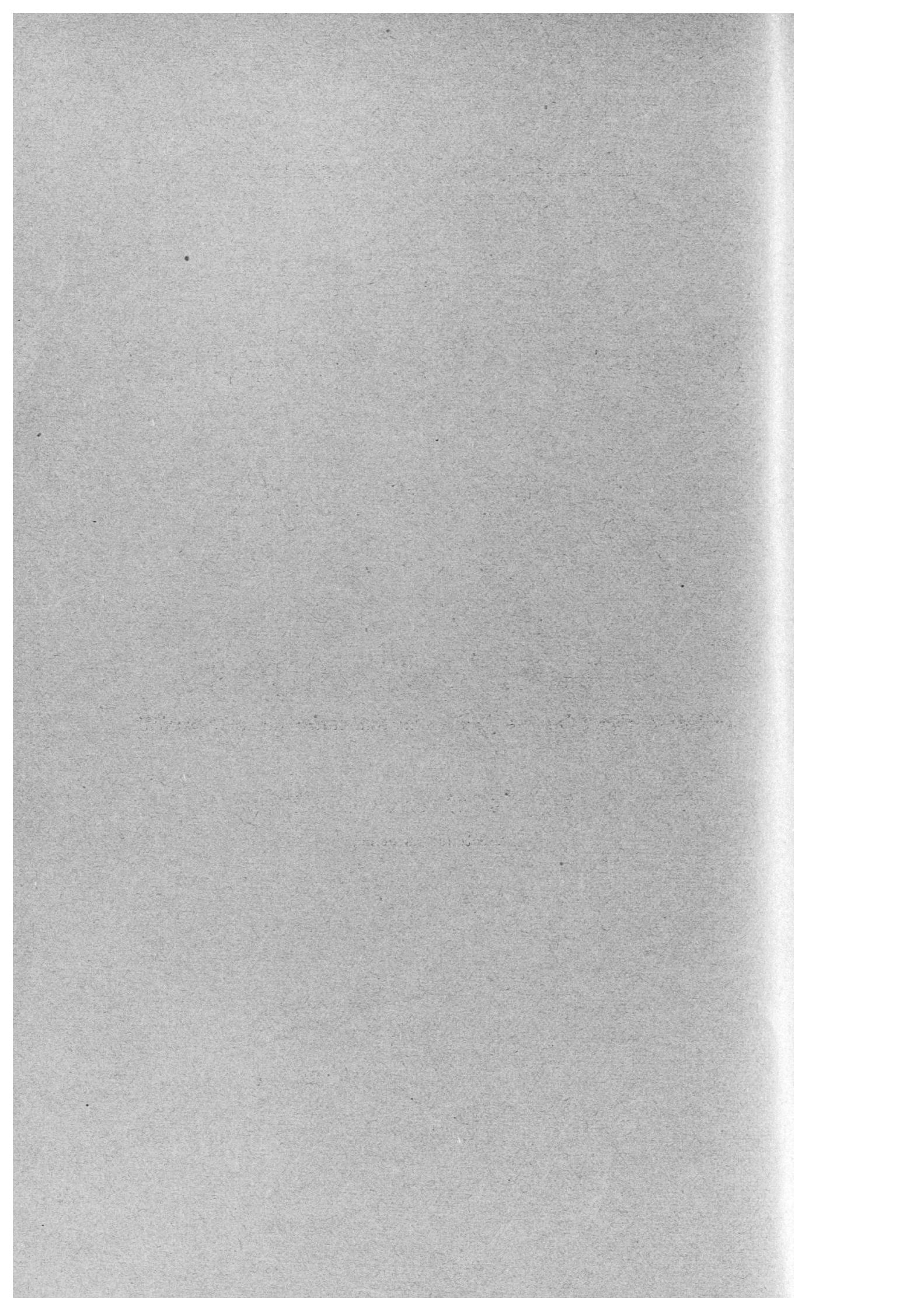
ERNEST SAVARY

Inspecteur des écoles

LAUSANNE

IMPRIMERIES RÉUNIES (S. A.)

—
1914



Supplément de l'Éducateur.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE

DE LA

SUISSE ROMANDE

(1864-1914)

NOTICE HISTORIQUE

rédigée à l'occasion du jubilé cinquantenaire de cette société

PAR

ERNEST SAVARY

Inspecteur des écoles

LAUSANNE

IMPRIMERIES RÉUNIES (S. A.)

1914

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

(1864-1914)

NOTICE HISTORIQUE

La Société pédagogique de la Suisse romande célébrera en juillet 1914 le cinquantième anniversaire de sa fondation. L'heure est venue de jeter un coup d'œil en arrière, de mesurer le chemin parcouru, de témoigner notre reconnaissance à tous ceux qui ont travaillé au développement de notre Association, et par elle à l'amélioration de la situation matérielle et morale du corps enseignant, et aux progrès de l'école populaire.

M. Jules Lavanchy, inspecteur des écoles de la ville de Lausanne, a écrit, à l'occasion du Congrès de 1901, un historique fort intéressant de notre Société. Comme treize années d'activité féconde se sont écoulées depuis l'apparition de ce travail, nous nous proposons de le développer, d'y ajouter quelques détails, et de le compléter par un aperçu sur nos sections cantonales. Puissent les pages qui suivent, où nous avons mis tout notre cœur, rappeler aux anciens les efforts accomplis et évoquer dans leur mémoire de joyeux souvenirs; puissent-elles aussi, et surtout, montrer aux jeunes tout ce que les instituteurs primaires doivent à la Société pédagogique romande.

CHAPITRE PREMIER

La Société des instituteurs de la Suisse romande. (1864-1889)

Pendant toute la première moitié du XIX^e siècle, la situation des instituteurs primaires était bien précaire. Mal payés, peu respectés, ils vivaient misérablement, isolés, sans se connaître, à quelques kilomètres de leur domicile. Les membres du corps enseignant d'une même paroisse se rencontraient parfois lors des principales fêtes religieuses : réception des catéchumènes, Noël, Pâques, et c'était tout. Cependant, il y avait parmi eux des hommes remarquables, d'une instruction solide, d'une fermeté de caractère peu commune, ayant une très grande influence dans le petit cercle de leur activité, et dont le souvenir n'est pas encore effacé. Pourquoi restaient-ils à l'écart de ce mouvement, si intense aujourd'hui, qui pousse les citoyens ayant même profession et même idéal à se réunir en grandes associations cantonales, fédérales, internationales même ?

Les instituteurs de la Suisse allemande montrèrent l'exemple. Le Schweizerischer Lehrerverein fut fondé en 1849. Avec des alternatives d'activité et de sommeil, cette société sut réveiller le goût des questions pédagogiques et donner aux émules de Pestalozzi l'idée de la solidarité et de la fraternité.

Les Vaudois suivirent le mouvement. En 1842 déjà, ils avaient organisé un groupement d'instituteurs qui n'eut, malheureusement, qu'une existence éphémère. On le vit renaître plus vigoureux, plus actif, en 1856. Ce fut le tour des Neuchâtelois en 1860 : ils fondaient la Société pédagogique neuchâteloise, à la suite d'un cours de perfectionnement. Cette même année, l'Association vaudoise invitait sa sœur neuchâteloise à s'unir à elle pour former le noyau d'une société romande qui aurait eu pour organe le *Moniteur des écoles*, édité depuis quatre ans par Samuel Blanc, à Lausanne. Ces pourparlers n'eurent aucun résultat.

En 1862, une tentative de la Société suisse des instituteurs fut plus heureuse. Elle adressa une circulaire aux membres du corps enseignant de la Suisse romande, les invitant cordialement à assister à son **Assemblée générale**, qui devait avoir lieu à **Berne** les 9 et 10 octobre.

« Parmi nos membres, lisait-on dans la lettre du Lehrerverein, il y a des représentants de toutes les parties de notre patrie : catholiques et protestants, instituteurs et professeurs y ont siégé ensemble dans la plus parfaite harmonie, animés qu'ils étaient d'un seul sentiment : le bien des écoles.

Venez renforcer nos rangs dans cette œuvre toute patriotique. L'union fera notre force¹. »

Cet appel fut entendu. Un bon nombre d'instituteurs, fribourgeois et neuchâtelois surtout, se rendirent à Berne. Mais ces quelques romands se sentirent bien isolés au milieu de l'imposante phalange des membres des corps enseignant de la Suisse allemande. Sur l'initiative de quelques Fribourgeois, les Suisses français, présents à Berne, se réunirent dans une salle particulière ; la fondation d'une association semblable au Lehrerverein fut sérieusement discutée.

Les instituteurs neuchâtelois, à la tête desquels se trouvaient des hommes de valeur comme Numa Droz et Villommet, se chargèrent de prendre l'initiative de ce groupement. Ils se mirent à l'œuvre sans tarder. Numa Droz, dont nous saluons respectueusement la mémoire, montra, dans un rapport remarquable, ce que devait être l'association que quelques instituteurs rêvaient de fonder.

Une circulaire fut alors adressée à tous les membres du corps enseignant de la Suisse romande. Ce document mérite d'être cité in-extenso, car il forme vraiment notre charte constitutive, et les idées exposées sont bien celles qui doivent rester à la base de notre Société.

Neuchâtel, 27 octobre 1863.

Monsieur et cher collègue,

Dans les conférences qui ont eu lieu à Berne, les 9 et 10 octobre 1862, quelques instituteurs de la Suisse française, délégués la plupart par leurs cantons respectifs, pour étudier l'organisation de la Société pédagogique allemande, se sont rencontrés à la suite d'un appel des instituteurs fribourgeois, et, dans une réunion spéciale, ils se sont entretenus de la nécessité et des moyens de fonder chez nous quelque chose de pareil à ce qui existe dans la partie allemande.

Vous le savez, l'esprit du temps est à l'association. Il était dans

¹ Ces détails sont tirés du chapitre consacré à la « Romande », dû à la plume de M. Latour, inspecteur des écoles, dans la superbe brochure publiée par la Section neuchâteloise, à l'occasion de son jubilé cinquantenaire.

la mission de notre siècle de révéler tout ce que les hommes peuvent quand ils s'unissent dans une même pensée. L'émulation à laquelle les sociétés donnent naissance nous est un sentiment nécessaire ; elle est la source de tout ce qui se fait de grand, de beau et de noble. Mais, si cette émulation est nécessaire à tous, elle l'est surtout à ceux qui s'occupent d'éducation. Dans ce domaine de la pédagogie, où la science morale et psychologique n'aura jamais, moins que dans toute autre branche de l'esprit humain, dit son dernier mot, le progrès incessant est d'une nécessité qui n'est plus à démontrer. Aussi, entre toutes les associations, celle du corps enseignant est-elle, à notre avis, la plus importante et la moins contestable. Quelle belle chose ne serait-ce pas de voir les instituteurs de tout un pays se tendre une main d'union et chercher, dans des entretiens fraternels, à s'éclairer mutuellement sur les sujets qui les intéressent ?... Quand de toutes parts nous voyons les éléments homogènes de toute société se rechercher et s'unir, le corps enseignant serait-il le seul dont les parties resteraient démembrées, manquant d'un lien puissant et d'un but commun d'action.

La Suisse allemande peut déjà nous présenter les bienfaits d'une association pédagogique. Certes, nous n'eussions pas mieux demandé, pour la facilité de notre tâche, que de nous joindre à elle et de profiter ainsi de ce qui existe. Mais, après avoir mûrement étudié la chose, il nous a paru qu'il serait de toute impossibilité de réunir dans une même assemblée les instituteurs des diverses langues de la Suisse. En effet, il ne peut être question de faire entrer dans une société de langue allemande des hommes qui n'en comprennent pas le premier mot, qui ne pourront ainsi prendre part en connaissance de cause aux délibérations, et dont le nombre d'ailleurs sera toujours dominé par la majorité qui les environnera. Nous pourrons d'ailleurs nous allier en tout temps avec nos frères allemands ; ce que nous réclamons ici, c'est le maintien de notre individualité. D'autre part, ce qui importe surtout d'avoir avec eux, c'est une communauté d'intentions. Or, notre programme est le même...

Permettez-nous de vous dire maintenant quelles forces nous aurons à dépenser dans l'accomplissement de l'œuvre que nous vous recommandons. Partout où il y a quelque chose de fondé, partout où les instituteurs sont réunis en société, il n'en résultera pour eux nul surcroît de travaux. Les frais d'administration ne seront pas non plus considérables. Nous parlions d'une cotisation annuelle de 50 centimes ; cette finance suffirait amplement à couvrir toutes les dépenses. Et — voici le beau côté de notre projet —

où aucune société pédagogique n'existe, où les instituteurs vivent isolés les uns des autres et de tout courant intellectuel, ce sera le moyen le plus efficace d'y édifier une œuvre solide et riche en bénédictions... Nous espérons, cher collègue, que vous ne refuserez pas votre bienveillant concours, et que vous consentirez à travailler, selon vos forces, à sa prompte réalisation.

En terminant, nous implorons sur l'œuvre projetée, et sur nous tous, la bénédiction de l'Auteur de tout bien et de tout succès.

Au nom du Comité d'initiative :

Le Président,

F. VILLOMET.

Le Secrétaire,

N. DROZ.

Cette circulaire fut accueillie avec joie par le corps enseignant romand. On était heureux de sentir qu'à l'avenir on ne serait plus seul et qu'on pourrait compter sur de nombreux collègues. Le **24 janvier 1864, des délégués** de quatre cantons de la Suisse française **se réunirent à Yverdon**. Neuchâtel était représenté par les deux signataires de la circulaire ; Vaud par MM. Chappuis-Vuichoud et Estoppey ; Fribourg par MM. Guérig et Chanex ; le Jura-Bernois par MM. Balmer, Blandenier et Simonin.

Les statuts furent adoptés et la *Société des instituteurs de la Suisse romande* était fondée. Les principes posés dans notre premier règlement étaient très généraux et se divisaient en dix articles. Le but de notre association était le même qu'aujourd'hui et son organisation n'a été que peu modifiée dans ses parties essentielles.

Numa Droz, appelé à la rédaction du *National Suisse*, fut remplacé par Auguste Biolley, qui adressa aux membres du corps enseignant le projet de statuts accompagné d'**une seconde lettre-circulaire** plus pressante encore que la première.

«Et vous qui, jusqu'à présent, vous êtes tenus éloignés, venez, venez aussi donner votre adhésion à la Société pédagogique de la Suisse romande ! N'est-il pas temps de le faire ?

N'avons-nous pas déjà trop attendu de nous constituer en société ? Nous nous sommes laissé devancer par beaucoup de nos concitoyens... Grâce aux sociétés qu'ils ont fondées, ils peuvent se tendre les mains des Alpes au Jura et du Rhin au Léman. Et nous qui, plus que tous les autres hommes, avons besoin de sympathies et d'affection fraternelle, nous resterions isolés ?

Non... non, cela ne se peut... Que plutôt nous nous réunissions et travaillions en commun à la grande et belle tâche qui nous a été

départie ! Placés sous un drapeau dont la devise sera : Dieu, fraternité, travail, nous nous occuperons ensemble de notre propre développement et de celui de la sainte cause de l'éducation populaire, nous échangerons nos sentiments et nos affections et, sûrs d'être compris, sûrs d'être aimés, encouragés, fortifiés, nous parcourrons notre pénible carrière sans trop sentir les difficultés et les déboires !

Et puis, instituteurs, en nous constituant en société, nous donnons une force de plus à notre chère patrie, car, si nous pouvions nous réunir pour discuter les questions pédagogiques, ne pourrions-nous pas le faire aussi, avec plus de célérité encore, alors que l'orage gronderait et que la patrie réclamerait le secours de ses enfants ? Oui, certes, et nous ne serions pas les derniers à montrer que dans nos veines coule le sang de ceux qui, à Saint-Jacques « baillèrent leurs âmes à Dieu et leurs corps aux ennemis ! »

Ce vibrant appel ne fut pas clamé dans le désert. Un grand nombre d'adhésions ne tardèrent pas à parvenir au comité provisoire, et le 26 septembre 1864, malgré les difficultés de transport, la faiblesse des ressources, 250 membres du corps enseignant primaire de la Suisse romande se réunirent à **Neuchâtel**. Comment dépeindre l'enthousiasme qui animait ces hommes d'école heureux de se serrer fraternellement la main, promettant de se donner entièrement à la belle cause de l'éducation du peuple ? Ils adoptèrent, avec quelques modifications, les statuts élaborés à Yverdon ; notre association pouvait aller de l'avant.

Nous ne pouvons laisser passer cette date de 1864 sans accorder un souvenir ému à tous ceux qui ont présidé à la naissance de notre Société des instituteurs romands. Ils avaient une foi profonde dans les destinées de l'Ecole, et savaient que le niveau de celle-ci ne pouvait s'élever, qu'elle ne saurait remplir son importante mission, si les membres du corps enseignant n'étaient pas aimés, honorés, respectés.

Ce fut d'abord **Numa Droz**, l'ancien ouvrier horloger, l'instituteur primaire, le magistrat démocrate, dont le peuple n'a point oublié la vie toute de labeur, entièrement consacrée à la patrie. Ce fut **F. Villommet**, l'âme des premières années de notre Société, dont l'ascendant fut très grand, pensant aux faibles, aux vaincus de la vie, en fondant notre Caisse de secours. Ce fut aussi **Bolley**, cœur droit et ferme, tolérant par principe et par tempérament, instruit et dévoué, collaborateur assidu et aimé de notre organe *l'Éducateur*.

A tous ces hommes, à tous ces ouvriers de la première heure va notre profonde reconnaissance.

Le premier comité-directeur fut choisi à **Fribourg**, et le Dr Daguet en fut le président. On l'appela au poste de rédacteur en chef de notre organe, l'*Educateur*, dont le premier numéro devait sortir de presse le 1^{er} janvier 1865. Laissant de côté les études littéraires et historiques qu'il aimait, le **Dr Daguet** n'hésita pas longtemps à donner tout son cœur et à consacrer toute sa vie à l'œuvre nouvelle dont il comprenait la nécessité. Cet homme de talent et d'énergie fut un pilote habile : il conduisit notre Association et son journal avec fermeté, mais avec prudence, lui évitant maints écueils où elle aurait pu sombrer.

Le premier Comité central fut composé comme suit : MM. A. Daguet, président ; Guérig, secrétaire ; Pauchard et J. Chanex, membres du Comité directeur. Représentants du canton de Vaud, Chappuis-Vuichoud et Estoppey ; de Neuchâtel, Villommet et Biolley ; de Fribourg, Ducotterd et Guillod ; du Jura-Bernois, Paroz et Fromaigeot. Genève n'avait pas encore de société pédagogique ; le Valais ne fut jamais entièrement des nôtres.

Le nombre des sociétaires, tous instituteurs, au 1^{er} janvier 1865, fut de 510, se décomposant comme suit :

Vaud 160 ; Fribourg 120 ; Berne 100 ; Neuchâtel 110 ; Genève 20. Ce résultat est magnifique si l'on veut bien se souvenir de la situation matérielle déplorable dans laquelle se trouvaient les membres du corps enseignant de ce temps-là : la moyenne de leur traitement ne s'élevait guère au-dessus de 500 francs.

Dès ses débuts, notre Association eut à lutter contre maints périls. Elle souffrit des âpres luttes politiques qui divisèrent la Suisse de 1865 à 1874, luttes qui à maintes reprises vinrent contre-carrer ses efforts ou la menacer de devenir un instrument dans les mains de quelque parti.

Le 6 août 1866, 450 instituteurs se réunirent dans la ville de **Fribourg**. Plusieurs avaient été délégués par leurs collègues qui s'étaient cotisés pour payer une partie des frais de route. Tous les cantons de la Suisse romande étaient représentés. Conseillers d'Etat, chefs des départements de l'instruction publique, magistrats, inspecteurs prirent part aux discussions.

Trois questions avaient été mises à l'étude dans les sections et donnèrent lieu à un débat intéressant :

1^o *Quelles sont les branches de l'enseignement primaire pour lesquelles l'emploi d'un manuel est nécessaire ou simplement utile ?*
— *Y aurait-il avantage à ce que ces manuels fussent rédigés d'une*

manière uniforme dans les différents cantons de la Suisse romande?

*3^e Quel doit être le rôle de l'intuition dans l'école élémentaire?
A quelles branches s'applique l'enseignement intuitif?*

4^e L'Ecole primaire fait-elle tout ce qu'elle peut et tout ce qu'elle doit pour le développement de la jeunesse?

Dès ses premiers pas, la Société des instituteurs romands entreprit l'étude des questions les plus importantes pour l'avenir de l'école et les plus graves pour le pays. Le rapporteur de la première question fut Biolley, prof. à Neuchâtel. Avec une remarquable clarté, il démontrait la nécessité de manuels bien faits qu'il désirait uniformes pour toute la Suisse romande. Cependant, il réservait aux instituteurs primaires le droit d'être consultés dans le choix des livres scolaires, choix qu'il importait de bien faire.

La Société des instituteurs romands a donc été l'initiatrice de ce beau mouvement d'unification des manuels. Plusieurs tentatives nous donnèrent le livre de lecture de Renz, la grammaire d'Ayer, mais ce n'est que de nos jours, après de nouvelles démarches, que les cantons de Genève, Vaud et Neuchâtel se sont entendus pour fournir à toutes les classes les précis d'histoire et de géographie de M. W. Rosier; dans quelques mois ce sera le tour d'un beau Cours de langue française dû à la collaboration d'hommes d'école de grand mérite.

M. J. Paroz, plus tard directeur de l'école normale libre de Peseux, auteur d'une histoire de la pédagogie qui n'est pas sans valeur, étudia la seconde question. Son travail, très remarquable, abonde en idées judicieuses; il est utile à consulter, même à notre époque. Il fit l'historique du problème de l'intuition, montrant la grande part prise par Pestalozzi et Fröbel pour la vulgarisation de ces principes essentiels de la didactique, puis concluait à la nécessité absolue de l'intuition dans toutes les branches. « Un maître ne saurait trop rendre intuitives toutes les notions qu'il veut inculquer. »

Le troisième rapport avait pour auteur M. Bourqui, un excellent professeur fribourgeois. Il sut faire ressortir avec vigueur la valeur de l'éducation morale basée sur de solides convictions religieuses.

A la fin de la séance, M. le prof. Pauchard fit adopter le vœu que le Conseil fédéral ne tarde pas trop à rendre obligatoire le système métrique comme le système légal des poids et mesures.

Le congrès de Fribourg réussit admirablement et laissa dans le cœur des instituteurs un souvenir ineffaçable. « Vous ne sauriez croire, nous disait le vénérable M. Hermenjat, membre fon-

dateur de notre association, avec quel enthousiasme nous avons pris part à ce mouvement. Il nous semblait qu'une nouvelle ère allait commencer pour nous. Notre isolement n'était plus qu'un cauchemar et nous avions trouvé des compagnons pour nous aimer et nous défendre. »

Lausanne fut choisie pour **siege** de notre Société avec le Comité suivant :

Président : Chappuis-Vuichoud, ancien instituteur, député.

Vice-président : Bezanson, professeur au Collège cantonal.

Secrétaire : Vulliemoz, prof. au Collège d'Yverdon.

Favey, instituteur à Vevey, et Estoppey, instituteur à Lausanne.

A ce moment, l'*Educateur*, auquel nous consacrons un chapitre spécial, avait 976 abonnés ; la même année, le *Lehrerzeitung* de la Suisse allemande en avait 1231.

Sur les instances du Comité central, la section genevoise fut fondée. Dès le début, elle eut une grande vitalité et a rendu d'excellents services au pays.

Le Schweizerischer Lehrerverein se réunit à **St-Gall** en 1867. Une section fut réservée aux instituteurs romands. M. le prof. Mauron y présenta un excellent travail sur l'enseignement de la dictée. Il fit preuve sur cette question d'une remarquable netteté d'esprit, et M. Payot, inspecteur d'académie, peut le considérer comme un précurseur.

Le 10 février de cette année, le Bureau du Comité central prenait la décision d'envoyer des représentants de la « Société des instituteurs de la Suisse romande » à l'**exposition universelle** de **Paris**, dans le but de prendre connaissance de tous les documents utiles, de toutes les publications se rapportant à l'Ecole, au corps enseignant et à la jeunesse. Des fonds étaient nécessaires pour diminuer les frais des envoyés. On s'adressa à la Confédération pour obtenir un subside : le Conseil fédéral refusa. Il fallut avoir recours aux Départements de l'Instruction publique romands. Le canton de Vaud accorda une somme de 400 fr. ; la section vaudoise choisit comme représentants MM. Chappuis-Vuichoud et Maillard.

Le 5 août 1868, le **Congrès de Lausanne** s'ouvrit sous la présidence de Louis Ruchonnet qui, à cette occasion, prononça une allocution très intéressante où les questions scolaires étaient traitées avec la hauteur de vues qui caractérisaient les discours de ce grand citoyen. Plus de 700 instituteurs se réunirent dans l'église

de St-Laurent où un Chœur mixte exécuta deux magnifiques compositions musicales d'Hugo de Senger sur les paroles de Pelletier, instituteur à Genève, et Bezançon, professeur à Lausanne.

Le premier rapport, rédigé par Roger de Guimps, était consacré à la question suivante : *Quels sont les moyens les plus propres à combattre les défauts et les penchants de l'enfant? Dans quelle mesure la famille doit-elle concourir avec l'école pour atteindre ce résultat?*

Le biographe de Pestalozzi montrait, dans une étude attachante et de haute portée morale, l'importance réciproque de la famille et de l'école dans l'éducation de l'enfant. Les thèses qui la terminaient ne donnèrent pas lieu à une vivante discussion. Il n'en fut pas de même du travail du professeur Humbert, de Montreux (auteur d'une excellente histoire de la mythologie), sur *Les meilleurs moyens à employer pour l'enseignement de l'orthographe*.

Il pénétrait dans un domaine qui intéresse toujours vivement l'instituteur, aussi le débat fut-il très animé. La question de la réforme orthographique, dont notre association s'occupa si souvent, fut soulevée pour la première fois, de même que celles de la sténographie et de l'écriture phonétique dont le professeur Raoux, à Lausanne, s'était fait le protagoniste persévérant.

La fin de la première journée de notre fête pédagogique fut remplie par une course en bateau sur le Haut-Lac, course qui devint traditionnelle lors des congrès de Lausanne.

A la fin de la deuxième assemblée générale du 6 août, M. Villommet demanda l'étude de la *Fondation d'une caisse de secours en faveur des instituteurs de la Suisse romande*. Cette question reçut plus tard une solution satisfaisante.

Pendant ces journées de fête, la Grenette abritait une **exposition de travaux d'élèves**, de matériel scolaire, de manuels. Des milliers de personnes la visitèrent et le développement de l'école primaire en reçut une heureuse impulsion.

Le congrès de Lausanne eut un grand retentissement ; la plupart des journaux du pays et quelques revues pédagogiques de l'étranger en rendirent compte, ce qui augmenta notablement la considération dont jouit dès lors notre association.

Le Comité directeur fut choisi à **Neuchâtel** et cette ville devint le siège de la « Société des instituteurs ». Fort bien dirigée par M. Biolley, elle continua sa marche prospère. Son troisième congrès devait avoir lieu les 20 et 21 juillet 1870 dans la cité de Farel. Quelques jours avant la date fixée, la guerre fut déclarée entre la

France et l'Allemagne. Il y eut un moment de grand désarroi dans le Comité d'organisation. Les lits nécessaires aux congressistes et qui avaient été prêtés par l'autorité militaire, furent repris et transportés à Colombier pour loger les troupes dirigées en toute hâte sur la frontière. On crut, un moment, que le renvoi de notre fête à des temps plus paisibles serait une sage mesure. Le Comité ne se découragea point. On trouva un nombre de chambres suffisant et les assemblées purent se dérouler dans le calme le plus parfait.

On organisa, comme à Lausanne, une exposition. Les membres du corps enseignant vinrent en grand nombre se renseigner sur les méthodes nouvelles, sur les moyens d'enseignement les plus en vogue et les manuels les plus recommandés. Le 20 juillet, au soir, un fort contingent de Genevois et de Vaudois arrivait à Neuchâtel. Le lendemain 600 instituteurs assistaient à l'assemblée générale et discutaient avec un sérieux imposant **les rapports** qui avaient été rédigés par MM. Chapuis-Vuichoud, Saget et Biolley, sur les trois sujet suivants :

1. *Instruction et éducation de la jeune fille en vue de sa profession future.*

2. *Quelle est la meilleure manière de donner des leçons du soir pour élever l'enfant à la dignité d'homme moral et de citoyen, depuis la sortie d'école jusqu'à l'âge de 20 ans ?*

3. *L'Instituteur doit-il être soldat ?*

Cette dernière étude prenait une importance capitale, étant donné les graves circonstances que traversait l'Europe. Notre pays était dans la plus grande inquiétude, et tous les bons citoyens se demandaient si nous allions échapper à la guerre qui faisait rage à nos frontières. A Bâle, nos collègues de la Suisse allemande revendiquaient le droit d'être mis au même niveau que les autres citoyens en matière militaire ; ils devaient pouvoir aspirer à tous les grades de l'armée. En grande majorité, les Romands n'acceptèrent pas cette manière de voir. Il était très difficile, étant donné les événements, de prendre une décision impartiale ; aussi le Comité directeur proposa-t-il de ne pas entrer en matière sur cette question, ce qui fut adopté.

La deuxième assemblée générale du congrès de Neuchâtel fut remplie par la révision habituelle de nos règlements. (On peut se demander s'il y a eu un seul congrès où cette question n'a pas été soulevée.) On délibéra longuement sur les membres actifs et les membres abonnés à l'*Educateur*, problème qui fut longtemps, pour nous, presque aussi ardu que la quadrature du cercle. On fini par adopter la solution suivante :

La Société se compose :

- a) de membres actifs ;
- b) de membres abonnés ;
- c) de membres honoraires.

Les membres actifs doivent faire partie d'une section cantonale. Ils ont voix délibérative dans les assemblées générales et ils jouissent de tous les avantages que la Société peut offrir lors des fêtes bis annuelles.

Les membres abonnés jouissent des mêmes avantages que les membres actifs, ils ont le droit d'assister aux assemblées générales, mais avec voix consultative seulement.

Chaque membre actif, de même que chaque membre abonné, paie une cotisation annuelle qui ne peut dépasser 5 fr., en compensation de laquelle, il reçoit le journal de la Société.

La qualité de membre honoraire pourra être conférée par l'assemblée générale, sur préavis du Comité central, à des citoyens qui auront rendu des services éminents à la cause de l'éducation populaire.

Le Comité neuchâtelois fit preuve d'une grande activité. En 1869, **il écrivit à Victor Hugo**, à Guernesey, pour le remercier des paroles éloquentes que le grand poète avait prononcées sur les instituteurs et la grandeur de leur mission, ainsi que pour ses beaux poèmes sur l'enfance. *L'Éducateur* lui fut aussi envoyé. L'auteur des *Châtiments* adressa à M. Biolley la réponse suivante :

Hauteville-House, 18 avril 1869.

Messieurs les membres de la Société des instituteurs
de la Suisse romande.

Absorbé par des travaux urgents, je n'ai pu vous remercier plus tôt de votre excellente lettre.

Voir le peu que je fais si bien compris, et par de telles intelligences, serait pour moi une douce récompense, si une récompense m'était due, mais je suis loin de le penser. Le devoir, c'est là ce que je tâche de faire.

Hors de là, je ne suis rien.

Vous m'envoyez votre journal ; je le lis avec intérêt et vous prie de croire à toute ma cordialité.

V. HUGO.

La guerre franco-allemande était le cauchemar du moment. M. Villommet, grand chrétien et grand cœur, proposa au Comité

directeur l'organisation d'**une collecte**, dans toutes les écoles de la Suisse, en faveur des orphelins de la guerre. Un appel chaleureux fut adressé à tous les instituteurs, professeurs, chefs d'institution de notre pays. La Société des instituteurs romands prit à sa charge les frais généraux. Cette généreuse initiative fut accueillie avec joie. Malgré la dureté des temps, une somme de 42 033 fr. fut recueillie et partagée comme suit :

$\frac{2}{3}$ pour les orphelins français ;
 $\frac{1}{3}$ pour les orphelins allemands.

La direction de notre association fut confiée à la **Section genevoise**. Ce fut une période agitée. La révision de la constitution fédérale souleva un certain nombre de questions importantes concernant l'instruction populaire. Le 14 octobre 1871, les instituteurs de la Suisse allemande, réunis à la Tonhalle, à Zurich, proclamèrent le devoir pour la Confédération d'organiser et de diriger l'école de telle sorte qu'elle assurât à tous les citoyens l'instruction requise pour l'exercice intelligent de leurs droits. Pour cela, la Confédération devait exiger un minimum quant à la durée de l'école et à l'âge des élèves. Elle pouvait s'assurer des capacités enseignantes des instituteurs, établir un diplôme fédéral et ratifier les lois scolaires de chaque canton.

Ces décisions eurent un grand retentissement. Elles effrayèrent tous les fédéralistes, et dans la Suisse française ils formaient la majorité. Les sections cantonales de la « Romande » se réunirent et examinèrent les propositions du Lehrerverein avec le plus grand soin. Le 22 octobre 1871, le Comité central rédigeait la résolution suivante, pour qu'elle soit transmise aux Chambres fédérales :

1^o L'instruction primaire est obligatoire dans toute l'étendue de la Confédération. Elle est du ressort des cantons. Cependant, la Confédération peut, en tout temps, au moyen de délégations, s'assurer de l'état de l'instruction primaire.

2^o La tenue et l'administration des écoles primaires ne peuvent être confiées à des corporations religieuses.

3^o Toute liberté politique et religieuse doit être garantie à l'instituteur en dehors de son enseignement, et l'école doit être rendue aussi indépendante que possible de l'Eglise.

Le projet de constitution de 1872 fut repoussé par le peuple comme trop centralisateur. Contre lui, les cantons romands s'éléverent comme une masse, l'autonomie cantonale étant gravement menacée. Ce rejet creusa un fossé assez profond entre les instituteurs welches et leurs collègues de la Suisse allemande.

Le Congrès de Genève eut lieu les 29, 30 et 31 juillet 1872. Jamais manifestation pédagogique purement romande ne réunit un aussi grand nombre de participants (1200 environ). On y vit une foule d'institutrices qui, pour la première fois, assistaient à nos réunions bisannuelles.

Trois études furent présentées aux délibérations des membres de notre Association :

1^o *Quels sont les devoirs de l'instituteur envers la Société ? Quels sont les devoirs de la Société envers lui ?* Rapporteur, M. Verchère, président du Grand Conseil.

2^o *L'enseignement de la gymnastique est-il nécessaire dans les villes et dans les campagnes ?* Le rapporteur, M. Guerne, instituteur à Biel, conclut à la nécessité, à la ville comme à la campagne, d'un enseignement gymnastique rationnel. Pour atteindre ce but, la création d'une école normale pour la préparation des instituteurs à cet enseignement spécial, était jugée nécessaire.

3^o *Que doivent être les écoles complémentaires et professionnelles dans l'état actuel de l'enseignement ?*

M. Dussaud, régent au Collège de Genève, démontra dans une étude documentée et intéressante, la nécessité de l'école complémentaire, même pour les filles. Dans la discussion, une institutrice, Mme Dufaure, développa avec beaucoup d'à-propos un plan complet d'éducation pour la jeune fille de 15 à 19 ans.

Le troisième jour du congrès fut consacré à la fondation d'une *Fédération universelle d'instituteurs*. Nous donnerons, dans un chapitre spécial, quelques détails sur ce sujet.

Les destinées de la « Romande » furent confiées à nos collègues du **Jura-Bernois**. Le nombre des membres augmenta sérieusement et notre organe *l'Éducateur*, suivit une marche réjouissante. Ce fut une période très calme, jusqu'au moment du congrès, fixé au 20, 21 et 22 juillet 1874 à Saint-Imier. La population du grand village horloger fit aux instituteurs romands l'accueil le plus amène et le plus chaleureux.

Trois études furent présentées aux délibérations de nos membres :

1^o *Quels sont les meilleurs moyens pour former les instituteurs ? Les écoles normales sont-elles absolument nécessaires et, en cas d'absence de ces établissements, par quoi pourrait-on y suppléer ?*

M. Maillard, professeur aux Ecoles normales vaudoises, montra, dans un travail très bien fait, la nécessité des Ecoles normales pour la préparation professionnelle des instituteurs. La discussion fut



L. HERMENJAT
Fondateur de la Romande,
Premier président, 1864,
Président de la Caisse de secours.
† 1892



CHAPPUIS-VUICHOUUD
Membre fondateur,
Président de la S. P. R. 1867-1868
† 1869



A. BIOLLEY
Fondateur de la Romande,
Président
en 1869-1870.
† 1891



VILLOMET
Membre fondateur,
Président de la S. P. V.,
Membre du Comité central
de 1880 à 1892.



N. DROZ
Premier secrétaire de la S. P. R.,
Conseiller fédéral.
† 1899



COLOMB
Ancien président de la S. P. V
Membre fondateur,
Membre du Comité central
de 1877 à 1886.
† 1892



L. LATOUR
Président du Comité directeur
1890-1892 et 1902-1904



W. ROSIER
Président du Comité directeur
1893-1896 et 1905-1907,
Membre du Comité de rédaction de
l'Éducateur depuis 1899.



GYLAM
Président du Comité directeur
1897-1898.

très animée. La majorité des congressistes adopta les thèses du rapporteur, mais une forte minorité ne cacha pas sa préférence pour la liberté complète en cette délicate matière.

2^e Quels sont les moyens administratifs et pédagogiques propres à obtenir avec l'instruction obligatoire, la fréquentation la plus régulière des écoles tout en tenant compte de la position des parents : Rap. M. Schaffter, inspecteur à Neuveville.

3^e Y aurait-il lieu de fonder pour les instituteurs de la Suisse romande une caisse destinée à venir au secours de collègues qui, par suite de maladies ou d'autres causes indépendantes de leur volonté, seraient tombés dans le besoin. En cas d'affirmative, quels seraient les moyens les plus convenables pour réaliser cette idée philanthropique.

Ce fut M. Villommet qui demanda avec instance l'organisation d'une **caisse de secours**. Sa proposition fut admise, et un comité présidé par le Dr Daguet, chargé de préparer un règlement pour ce nouveau rouage de notre Association. (Voir chapitre consacré à la Caisse de secours.)

La Section de Fribourg, autrefois si active, mais en butte à l'hostilité manifeste d'une partie du parti gouvernemental, se chargea de la direction de notre Société. Ce ne fut pas une sinécure. Une question importante vint solliciter l'attention du corps enseignant de la Suisse : le service militaire des instituteurs.

La constitution de 1874, avec le célèbre article 27, qui consacrait la gratuité, l'obligation et la laïcité de l'enseignement primaire, sous la surveillance de la Confédération, fut acceptée à une forte majorité, sans susciter des discussions très vives. Il n'en fut pas de même de la loi militaire, dite **loi Welti**. Les membres du corps enseignant de la Suisse allemande, réunis à Winterthour, avaient accepté avec enthousiasme les nouvelles obligations qu'on voulait leur imposer : service intégral dans l'armée et préparation militaire de la jeunesse. Les instituteurs devenaient des sortes de sergents-instructeurs qui, dans les campagnes, devaient assumer la responsabilité de l'organisation et de la direction des exercices gymnastiques des jeunes gens de 14 à 20 ans.

Des protestations s'élevèrent dans toute la Suisse romande. Les sections neuchâteloise, vaudoise et genevoise, tout en reconnaissant l'intérêt qu'elles portaient à la jeunesse du pays, et la nécessité d'une école de recrues pour les instituteurs, repoussaient formellement, comme contraire à la prospérité de l'école, toute autre obligation militaire.

Le 4 octobre 1874, le Comité central de la Société des institu-

teurs de la Suisse romande, adressait au **Conseil national la pétition suivante :**

Au Haut Conseil National.

Monsieur le Président et Messieurs,

Le Comité central des instituteurs de la Suisse romande, réuni à Fribourg, le 4 octobre 1874, après avoir pris connaissance des diverses dispositions du projet de loi relatif à la nouvelle organisation militaire et pesé mûrement les conséquences qui résulteraient des articles 2, 3 et 79, articles qui imposent aux instituteurs primaires l'obligation de donner à leurs élèves une instruction militaire combinée avec les exercices gymnastiques, en même temps qu'ils consacrent pour eux-mêmes l'obligation de recevoir une instruction analogue, déclare à l'unanimité se joindre aux corps enseignants des divers cantons qui repoussent les dispositions précitées comme nuisibles à l'école et sans utilité réelle pour la patrie. Il vous prie, en conséquence, d'en faire abstraction dans la loi définitive.

C'est avec regret que les instituteurs de la Suisse romande se séparent, en cette occurrence, de leurs frères de la Suisse allemande dont la majorité s'est prononcée pour l'instruction militaire ; mais ils espèrent bien que les autorités fédérales, loin de voir dans leur attitude une opposition systématique qui serait condamnable et un manque de patriotisme qui serait à déplorer, la considéreront pour ce qu'elle est réellement, c'est-à-dire le fruit d'une conviction sérieuse, fondée sur des principes et partagée par le très grand nombre de citoyens de la partie française de la Suisse. L'unanimité, on le sait très bien, ne règne pas en effet dans la Suisse allemande, et nous ne faisons, en définitive, que nous ranger à l'opinion émise par la minorité de la Commission du Conseil national dont rien, certes, ne peut autoriser à croire que le patriotisme soit moindre que celui de la majorité de la Commission.

Cette pétition était signée :

Pour le Jura bernois : MM. Mercerat, Allamand, Gylam et Schaffter.

Pour le canton de Vaud : MM. Cuénoud et Maillard.

Pour le canton de Genève : MM. Pelletier et Duchosal.

Pour le canton de Fribourg : M. Chaney.

Pour l'*Educateur* : M. Dr Daguet.

Le Congrès devait avoir lieu en 1876, il fut renvoyé à 1877 pour

le faire coïncider avec l'Exposition fédérale d'agriculture. Cependant, le Comité directeur fribourgeois ne voulut pas diriger plus longtemps notre association, ce furent les Vaudois qui durent, une année avant le Congrès, assumer l'honneur de présider aux destinées de la Société des instituteurs romands.

Notre fête et notre assemblée générale eurent lieu néanmoins à Fribourg. L'organisation ne fut point chose aisée. Les autorités de ce canton avait promis un subside ; elles le refusèrent au dernier moment. Cinq cents membres de notre Société se donnèrent rendez-vous dans la cité des bords de la Sarine. Les instituteurs fribourgeois, comme les autorités, sauf quelques rares exceptions, s'abstinrent de prendre part à nos délibérations.

Trois problèmes préoccupaient les instituteurs romands. Le premier concernait ce fameux **art. 27** qui fit couler tant de flots d'encre et tant de flots d'éloquence. Trois opinions étaient en présence : l'une qui, en prévision d'une loi fédérale, précisait la portée de l'article en question et tenait à manifester les vœux du corps enseignant ; c'était la proposition du rapporteur, M. Biolley ; l'autre (défendue par M. Tecon, instituteur à Montreux, et M. Pau-chard, à Genève), voulait solliciter l'élaboration de cette loi, estimée nécessaire pour faire avancer l'instruction dans les cantons arriérés ; la troisième, défendue avec beaucoup de talent et d'énergie par M. Boiceau, chef du Département de l'Instruction publique du canton de Vaud, n'estimait pas une loi fédérale indispensable, se réservant de formuler des vœux si la Confédération prenait l'initiative d'une telle loi, ce qu'elle ne comptait pas faire de sitôt.

Ce fut cette dernière manière de voir qui fut adoptée après une très vive discussion.

Le second objet à l'ordre du jour était le suivant :

Que doivent être les écoles enfantines ? Que doit être leur organisation ? Leur programme ? Ces écoles doivent-elles se raccorder à l'école primaire ? Doivent-elles avoir un caractère public ou privé.

M^{me} Progler, directrice de jardins d'enfants à Mulhouse puis à Genève, présenta un travail remarquable qui mériterait d'être étudié à nouveau. Les critiques qu'elle formulait contre les écoles enfantines de cette époque, elle les présenterait encore aujourd'hui pour beaucoup de classes, et les progrès qu'elle préconise sont loin d'être réalisés. M^{me} Progler demandait que l'école enfantine fût déclarée obligatoire et placée sous le contrôle de l'Etat.

La troisième question présentait et présente encore un vif intérêt : *L'enseignement historique qui se donne à l'Ecole primaire doit-*

il tenir compte des données de la critique historique? Au cas affirmatif, dans quelle mesure faudrait-il le faire pour concilier les exigences de la vérité historique avec celle du patriotisme d'une part, et, de l'autre, avec la candeur et le sentiment moral du jeune âge?

Le rapporteur était M. Vulliet, directeur du journal *la Famille*. Son étude donna lieu à un intéressant débat entre partisans et adversaires de la critique historique. Celle-ci, somme toute, n'a rien à voir dans l'enseignement primaire, c'est pourquoi aucune conclusion ne fut votée.

Depuis une année, *l'Educateur* se publiait à Lausanne où se trouvait le Comité directeur ayant à sa tête M. Cuénoud, directeur de l'Ecole moyenne, professeur à l'Ecole spéciale (Ecole des ingénieurs).

C'est donc lui qui présida l'assemblée générale du second jour du Congrès où furent adoptés les rapports administratifs et le Règlement de la Caisse de secours.

Ce fut le dernier congrès de Fribourg. Quelques jours après, la grande majorité des instituteurs de ce canton, qui s'étaient abstenus d'assister à notre fête romande, se réunirent au chef-lieu pour assister à l'assemblée de leur Société particulière et le gouvernement eut la joie de constater qu'il avait été obéi.

La période vaudoise qui suivit ne présente rien de saillant. Le **congrès de Lausanne**, fixé au **14 et 15 juillet 1879**, réunit un grand nombre de participants attirés aussi par une exposition très complète de matériel et d'objets d'enseignement.

Quatre rapports furent présentés : les deux premiers abordaient des sujets d'ordre général ; le troisième traitait une question intéressant spécialement l'enseignement secondaire, tandis que les instituteurs primaires s'étaient réservé le dernier.

1. *Les méthodes et les programmes en vigueur dans nos écoles tiennent-ils suffisamment compte du développement de l'enfant?* Rapp. M. Dumur, directeur des écoles de Vevey. — « On a recherché les meilleurs moyens de remédier aux conséquences funestes du séjour prolongé de l'enfant en classe. L'école ne doit pas être rendue responsable de tous les maux dont souffre notre jeunesse. Un pédagogue de mérite, R. de Guimps, déclare à ce propos : « L'école, organisée comme elle l'est, arrête le développement physique de l'enfant, compromet son développement intellectuel et fausse son développement moral. Quelques plaintes sont justifiées et les règles de l'hygiène scolaire qui doivent présider à l'étude, passent au second plan. L'on ne peut élaguer aucune

branche du programme ; celui-ci n'embrasse que les connaissances indispensables de nos jours. Simplifions, répartissons mieux la matière ; réduisons au strict minimum le travail à domicile, mais ne supprimons pas. Les conclusions du rapporteur touchant essentiellement les programmes, l'âge des élèves, les méthodes, la personnalité du maître et les devoirs à la maison, furent approuvées. » (J. Lavanchy. Aperçu historique publié lors du congrès de 1901.)

2. *Les jeunes gens oublient la plupart des connaissances qu'ils ont acquises à l'école. A quoi faut-il attribuer cet état de choses et quels sont les moyens d'y remédier?* (Rapp. M. Gigandet, prof. à Delémont.)

La discussion de cette question, vu l'heure avancée, fut renvoyée au prochain congrès.

3. Pendant que les instituteurs secondaires s'occupaient de *l'âge auquel il convient de commencer l'étude du latin*, et se prononçaient pour l'âge de dix ans, le corps enseignant primaire discutait la question sans cesse renaissante des *manuels*. Il reconnaissait qu'un certain nombre de manuels sont nécessaires dès l'âge de dix ans, d'abord un livre de lecture, puis, graduellement, des résumés de géographie, d'histoire, un dictionnaire, des recueils d'arithmétique et de chant.

Pendant ce dernier débat, **le colonel Lochmann**, président de la Société d'utilité publique, prononça les paroles suivantes : « Au lieu de me borner à donner des conseils, je veux appuyer d'une manière pratique l'idée d'ouvrir un concours pour la production des meilleurs manuels destinés à l'enfance, et vous prie de recevoir la modeste somme que voici (100 fr.) pour constituer un fonds destiné à faciliter ce concours. » M^{le} Progler ajouta 20 fr. au don du colonel Lochmann. Ce fut l'origine du **fonds Lochmann et Progler** qui, malheureusement, n'a pas été augmenté par les dons des amis de l'école ; il n'a pu faire tout le bien que son généreux fondateur souhaitait.

Une revision des statuts était à l'ordre du jour de l'assemblée générale. Notre Société devenait une fédération des sections cantonales. Tous les sociétaires payaient une cotisation annuelle d'un franc. La direction de l'association était confiée à un comité directeur de cinq membres et à un comité central formé de délégués de sections nommés sur la base d'un délégué par cent adhérents.

La réception faite par la population lausannoise fut très cordiale. « Le congrès de Lausanne, écrit le docteur Daguet dans l'*Educateur*, a eu un caractère grandiose et réjouissant. Grandiose moins

par le nombre que par l'effet produit et réjouissant par l'allégresse et la cordialité charmante qui ont régné d'un bout à l'autre de la fête. » « La gaité, disait un roi bienfaisant, est la santé de l'âme, « la tristesse en est le poison. » Pas de risque que ce dernier se mêlât aux aliments dont se composait notre menu, dans les agapes vaudoises, si vraiment joyeuses et plaisantes, dans l'ancienne acception de ce terme et tel que l'emploient les poètes. »

Ce fut la **Section neuchâteloise** qui se chargea de conduire notre Association. M. Biolley en fut nommé président, et Villommet gérant de l'*Educateur*, toujours dirigé par le Dr Daguet. En 1881, sous les auspices de la « Romande », une collecte fut organisée dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel, au profit des enfants devenus orphelins ensuite de l'éboulement d'Elm. Une somme de 2500 francs fut recueillie et nos compatriotes de Glaris la reçurent avec reconnaissance.

Ce fut en 1882, à **Neuchâtel**, que fut célébré le congrès suivant. L'étude de M. Gigandet, qui n'avait pu être discutée à Lausanne, fut reprise. On reconnut que les jeunes gens oublient avec une facilité déconcertante la plupart des connaissances qu'ils acquièrent avec tant de peine à l'école. Après une longue discussion, où MM. Besson, professeur à Stuttgart, Félix Bovet, à Neuchâtel, Secrétan, directeur du Collège d'Aigle, Gaillard, directeur du collège libre de Lausanne, défendirent des points de vue bien différents : la conclusion suivante fut adoptée :

« Les plaintes formulées contre le peu de connaissances d'un certain nombres d'élèves des écoles primaires, peu de temps après leur sortie des classes, sont reconnues fondées.

« Le VIII^e congrès scolaire romand exprime le vœu que les membres du corps enseignant, de même que les autorités, prennent toutes les mesures possibles pour remédier à cet état de choses. »

La seconde question intéressait spécialement le corps enseignant secondaire ; elle avait la teneur suivante : *L'enseignement secondaire est-il organisé de manière à compléter l'enseignement primaire sans nuire à ce dernier, et de façon à réaliser son programme en donnant une préparation suffisante aux élèves qui se destinent à l'enseignement supérieur ?*

Le rapporteur, M. Jaccard, professeur à Aigle, déclarait que l'enseignement secondaire avait une existence indépendante de l'enseignement primaire; il n'avait donc pas à s'occuper de ce dernier. Toutefois, l'étude du latin pourrait être retardée d'un an, et le raccordement se faire avec la classe où commence l'étude des

langues. La gratuité complète de l'enseignement secondaire, ajoutait-il, est désirable.

Les examens annuels firent l'objet d'un travail consciencieux, dû à M. Béguin, instituteur à Rochefort. Il démontrait, comme on le fit tant de fois après lui, l'inutilité des épreuves annuelles, comme on les faisait subir, il y a quarante ans, dans nos écoles primaires. Elles ne pouvaient donner une idée à peu près exacte du développement intellectuel de notre jeunesse. Le rapporteur proposait toute une série d'améliorations dont quelques-unes, actuellement, sont entrées dans le domaine de la pratique. Une seule thèse, proposée par M. Roulet, chef du Département de l'Instruction publique neuchâtelois, fut adoptée : « Les examens annuels que subissent les élèves des écoles ne permettent pas d'apprécier suffisamment l'état intellectuel de chaque élève. La Société des instituteurs de la Suisse romande demande que les autorités scolaires, ainsi que le corps enseignant, examinent les modifications à apporter au système d'examen en vigueur. » La fête de Neuchâtel fut rehaussée par la présence de M. le conseiller fédéral Schenk, mais on remarqua avec chagrin qu'aucun délégué du Lehrerverein n'était venu fraterniser avec les Romands.

Rien de particulièrement intéressant ne se passa dans notre Association pendant les années de la nouvelle **période genevoise**. Le congrès fut fixé aux 5, 6 et 7 août 1884. Les nombreuses hautes personnalités suisses et étrangères qui y prirent part lui donnèrent une importance capitale.

Quelle est la mission de l'école primaire en vue de mieux préparer l'élève à sa profession future ? Est-il en particulier possible d'introduire les travaux manuels dans les programmes. En cas d'affirmative, quel doit être le plan de cet enseignement, et par qui doit-il être donné ? Tel fut le premier point mis en discussion. Le rapporteur, M. Bouvier, secrétaire au Département de l'Instruction publique, affirmait que l'école avait avant tout pour but le développement harmonique de l'enfant, de façon à l'armer le mieux possible pour le combat de la vie. Les travaux manuels devaient être organisés et leur enseignement donné par le maître de classe, en tenant compte du milieu habituel de l'élève.

Les conclusions du rapporteur furent admises. Malheureusement, les travaux manuels n'ont été introduits que dans un petit nombre d'écoles, où ils contribuent d'une façon remarquable au développement intellectuel de l'enfant. C'est une question à reprendre vigoureusement et à mener à chef.

La seconde question étudiée, *la réforme orthographique* fut l'objet de nombreuses discussions dans le sein du corps enseignant et dans l'*Educateur*, de 1875 à 1890. M. Secretan, directeur du collège d'Aigle, chargé du rapport, démontrait qu'une réforme était nécessaire pour faire disparaître les irrégularités et les contradictions qui émaillent l'orthographe française. Le but à atteindre et auquel se ralliaient les réformistes modérés, avait été fixé par A. Firmin-Didot. Une commission, nommée par le comité de la Société des instituteurs romands, devrait être chargée de se mettre en rapport, pour une action commune, avec les associations françaises et belges cherchant à atteindre les mêmes résultats.

Une série de congrès reprirent cette question. Une commission fut désignée suivant le vœu émis plus haut. Une société pour la réforme orthographique fut fondée ; elle est morte aujourd'hui de sa belle mort. Beau mouvement, désintéressé, s'il en fut, qui n'a certes pas été inutile, il faut le reconnaître, mais qui n'a pas répondu à toutes les espérances qu'on avait placées en lui. Nos élèves se casseront la tête pendant longtemps encore sur les chinoiseries de l'orthographe française !

Au congrès de Genève, les assemblées générales furent précédées d'un certain nombre de **conférences scientifiques et littéraires** données par les professeurs de l'université. Les membres du corps enseignant ayant si peu l'occasion d'entendre les maîtres de la science ou de la littérature, suivirent en foule ces leçons occasionnelles, qui les intéressèrent vivement. Cet exemple fut suivi dans toutes nos réunions subséquentes.

Calme parfait pendant toute la période pendant laquelle nos amis du **Jura-Bernois** conduisirent la barque de la « Romande ». Le **congrès** se réunit à **Porrentruy** les 8, 9 et 10 août **1886**. La réception fut chaleureuse et, pendant ces journées de travail et de délassement, la population du chef-lieu de l'Ajoie se joignit aux instituteurs romands. De nombreux visiteurs étrangers vinrent l'honorer de leur présence, parmi lesquels il convient de citer F. Buisson, directeur de l'enseignement primaire, et Pécaut, directeur de l'Ecole de Fontenay-aux-Roses. Une belle cantate avait été préparée pour la circonstance par Neuenschwander, sur des vers de V. Rossel.

M. Juillard, professeur à Saint-Imier, chercha, dans un rapport intéressant, à répondre aux questions suivantes :

Les écoles populaires remplissent-elles suffisamment leur mission éducative pour former le caractère des élèves ? En particulier,

que pourrait-il être organisé dans les grandes localités pour les enfants vicieux et indisciplinés?

Le rapporteur concluait de la manière suivante : « L'école est loin de remplir sa mission éducatrice pour former le caractère des élèves. La famille, elle-même, faillit à sa mission. L'initiative du maître n'est pas assez grande. Le travail intellectuel est trop continu. Des établissements spéciaux sont nécessaires pour les enfants vicieux.»

Ces thèses furent vivement combattues, particulièrement par M. Biolley, ancien président, mais aucune votation n'intervint.

Les *Ecoles enfantines*, qui avaient fait l'objet d'une excellente étude de Mlle Progler au congrès de Lausanne, furent recommandées à nouveau dans un rapport très pratique et très complet, dû à M. Roulin, instituteur à Lausanne, montrant la nécessité absolue de cette institution, qui aurait pour base la méthode de Fröbel, et devrait être gratuite et obligatoire à partir de 6 ans. Ces propositions furent admises.

C'était au canton de Fribourg à recevoir les instituteurs romands, mais une lettre de M. Python ayant formellement décliné cet honneur, ce furent les Vaudois qui se chargèrent de diriger la « Romande » pendant une nouvelle période. Cette section avait présenté une demande de révision des statuts ; elle fut chargée de la préparer. M. Louis Roux, directeur des écoles communales de Lausanne fut désigné comme président, avec M. Beausire, inspecteur des écoles, comme gérant de l'*Educateur*, notre organe étant toujours rédigé par le Dr Daguet.

Cependant, des modifications furent introduites dans notre revue pédagogique, et des tiraillements ne tardèrent pas à se faire sentir entre le rédacteur en chef et le sous-rédacteur, M. Roulin. Le Dr Daguet, qui, pendant de longues années, avait été le seul maître de l'*Educateur*, le considérait comme sa propriété, et avait beaucoup de peine à se plier aux demandes du Comité directeur.

Notre congrès devait avoir lieu en 1888 ; il fut renvoyé en 1889, pour que les organisateurs de nos festivités pussent utiliser la « cantine » élevée en Beaulieu pour la fête fédérale des sous-officiers.

Plus de huit cents instituteurs et institutrices se donnèrent rendez-vous à **Lausanne, les 14, 15 et 16 juillet 1889**. Deux travaux remarquables y furent discutés. L'un, rédigé par M. Félix Roux, chercha à donner une solution pratique à la question du *Raccordement entre l'école primaire et les établissements secondaires*.

daires classiques et scientifiques. Les thèses suivantes furent adoptées, après une brillante discussion, dont le principal orateur fut M. le professeur Herzen.

1. L'école primaire est la base des établissements secondaires.
2. Les études secondaires classiques et techniques feront suite à l'enseignement primaire pour les élèves qui atteignent l'âge de 12 ans. Les programmes seront revus, afin d'assurer ce raccordement. 3. L'application de cette conclusion aux collèges classiques entraînant un retard de deux ans dans l'arrivée au baccalauréat, il faudrait accorder à ces établissements un régime exceptionnel en fixant l'âge d'admission à 10 ans.»

L'enseignement du dessin dans les écoles primaires et secondaires, tel était le second objet à l'ordre du jour. Il fut introduit par un rapport de M. Lavanchy, professeur à Neuchâtel, qui fut le point de départ d'une ère nouvelle dans l'enseignement de cette discipline si importante, et jusqu'alors si négligée.

Un exposition de moyens d'enseignement, de dessins d'élèves, de travaux manuels, de travaux à l'aiguille fut organisée dans les salles de l'Ecole supérieure des jeunes filles. Des milliers de personnes la visitèrent et ses résultats sont consignés dans d'intéressants rapports dus à MM. Jaton, Kœlla, Dapples, Jayet et à M^{me} Matthey.

Le morceau de résistance du lendemain, fut la discussion de la **revision des statuts.** M. l'inspecteur Latour proposa de modifier le titre de notre Association et fit adopter celui de *Société pédagogique de la Suisse romande.* Il ne devait plus y avoir que deux sortes de membres : les membres actifs et les membres honoraires.

«Sont membres actifs, disait l'art. 3, les instituteurs et les institutrices, à quelque degré qu'ils appartiennent, et les autres personnes s'intéressant aux questions scolaires qui font partie d'une section cantonale de la S. P. R. »

Les assemblées générales avaient lieu tous les trois ans. L'administration de l'Association était confiée à un Comité directeur et à un Comité central ; ce dernier était composé de délégués des sections nommés sur la base d'un délégué par cent sociétaires, chaque section en ayant un au moins.

Le Comité directeur avait pour attribution la rédaction, l'administration et la surveillance de l'*Educateur* ; un membre du dit comité devenait directeur du journal et un autre gérant. Des correspondants cantonaux, à traitement fixe, tenaient les lecteurs au courant de tous les faits scolaires importants de leurs cantons respectifs.

La cotisation des membres actifs se montait à 5 francs par an ; cette somme comprenait l'abonnement du journal et le droit de participer à la Caisse de secours qui devenait obligatoire.

Ce projet de statuts fut adopté, mais l'art. 3 que nous avons cité plus haut ne fut appliqué d'une façon sérieuse que par la section vaudoise. Il devait susciter bien des récriminations, soulever maintes polémiques et devint une source d'ennuis pour ceux qui dirigèrent notre Association.

Notre journal ne fut plus rédigé par le Dr Daguet. Celui-ci, âgé de 75 ans, méritait de prendre un peu de repos. Son désir le plus ardent était de conserver encore quelques forces pour mener à chef l'ouvrage auquel il travaillait depuis longtemps. Il convient ici de rendre à ce vieux serviteur de la Romande un sincère témoignage de gratitude pour son travail et son dévouement. En 1865, il avait laissé ses études pour répondre à l'appel des instituteurs. Pendant vingt-cinq ans, avec une régularité exemplaire, il donna à notre organe de substantielles études littéraires et pédagogiques. Doué d'une mémoire remarquable, d'une puissance de travail peu commune, il s'efforçait de tenir les membres du corps enseignant au courant de toutes les améliorations scolaires réalisées ailleurs. Le Dr Daguet était sans doute autoritaire, considérant l'*Educateur* comme sa chose, corigeant les articles qu'on lui adressait, dans le fond et dans la forme ; son caractère n'était pas toujours agréable ; il donnait, ici et là, des coups de boutoir qu'on lui pardonnait difficilement, mais son inlassable activité ne doit pas être méconnue et ce serait ingratititude que de ne point relever son ardent amour pour l'école populaire et la démocratie suisse.

Il était l'orateur principal de nos banquets. On applaudissait de tout cœur sa parole primesautière, émaillée souvent de traits satiriques et ses envolées lyriques célébrant le pays romand. Nos vieux sociétaires entendent encore sa voix et ils n'ont point oublié la physionomie originale de celui qu'ils nommaient le « père Daguet ».

Son départ, quelque peu forcé, de la rédaction de l'*Educateur*, l'affligea beaucoup. Peu de temps après, il quitta Neuchâtel pour habiter Saint-Blaise, où il attendit la mort en travaillant. Son dernier ouvrage, l'*histoire de la vie et des œuvres de son maître, le Père Girard*, est une des études pédagogiques les plus importantes publiées dans notre pays à la fin du XIX^e siècle.

CHAPITRE II

La Société pédagogique de la Suisse romande.

(1889-1898)

Notre association passa quelques années mouvementées. Il lui fallut un certain temps pour trouver l'organisation idéale lui permettant de poursuivre en paix son œuvre utile.

Pendant une période de trois ans, M. Ed. Clerc, directeur des écoles de La Chaux-de-Fonds, dirigea notre organe ; il le fit avec beaucoup de talent et de dévouement : ce n'était point chose facile que de remplacer le Dr Daguet.

Une question préoccupa vivement les instituteurs suisses de cette époque : **le subventionnement de la Confédération à l'école primaire.** Depuis plusieurs années, le Schweizerischer Lehrerverein étudiait cet important problème. Notre association joignit ses efforts aux siens. Mais ce ne fut qu'en 1892 que ce travail fit un pas en avant : la motion Curti en faveur d'une subvention à l'école primaire fut acceptée par les Chambres fédérales. Quelques années plus tard, en 1895, le Conseiller fédéral Schenk présenta au Conseil fédéral un projet de loi concernant cet objet, mais trois jours après, ce magistrat mourait subitement, et la question resta en suspens. Ce fut le début d'une campagne dans laquelle notre Association rendit de bons services.

Le douzième congrès scolaire de notre Société se tint à La Chaux-de-Fonds les 18 et 19 juillet 1892. Malgré un temps déplorable, une importante phalange d'institutrices et d'instituteurs passa deux bonnes journées dans la métropole de l'industrie horlogère du Jura. Deux travaux importants furent discutés. Le premier, de M. A.-P. Dubois, professeur, cherchait à répondre aux questions suivantes :

Quels points de la législation scolaire pourraient être communs à la Suisse romande ? Par quel moyen pourrait-on arriver à plus d'uniformité ?

La situation faite aux instituteurs par l'obligation du service militaire est-elle normale et avantageuse pour l'école ?

Le rapporteur prouvait que certaines mesures législatives uniformes pour les cantons de la Suisse romande étaient désirables. Rien n'empêchait, ce semble, de fixer un nombre de semestres minimum pendant lequel les élèves devaient fréquenter l'école

toute la journée ; un programme pouvait être établi et ce serait un bienfait si le même carnet scolaire, les mêmes manuels et un matériel d'enseignement semblable étaient utilisés dans toutes les écoles de la Suisse française. Un concordat entre les cantons atteindrait le but désiré.

Le service militaire, déclarait M. Dubois, est incompatible avec les fonctions d'instituteur. Que ceux-ci fassent une sérieuse école de recrues, c'est bien ; mais tous les autres services ne font que nuire à l'école.

M. Grasset fit voter en outre la proposition suivante :

« Il est désirable que la Confédération intervienne financièrement en matière d'enseignement primaire par des subsides aux cantons, dans le but de favoriser spécialement la gratuité complète des manuels et des fournitures scolaires. »

Le second rapport avait pour auteur M. Favre, professeur à Genève. C'est une importante contribution à l'étude de la grave question de *l'enfance malheureuse et abandonnée*. Il fut adopté avec d'unanimes félicitations.

La période genevoise qui suivit fut féconde. Notre association, ayant à sa tête William Rosier, prof., et Al. Gavard, continua son incessant travail en faveur de l'école populaire. Le nombre des membres cependant diminua et une crise intense vint mettre la section vaudoise à deux doigts de la dissolution.

En 1894, le Comité directeur assista au **Lehrertag de Zurich** où une révision des statuts permit de songer un instant au rapprochement des deux associations. Les bases d'une Assemblée générale commune, en 1896, furent discutées. En effet, pendant le courant de cette année, une exposition nationale devait s'ouvrir dans la ville de Jean-Jacques Rousseau. Le Comité directeur, d'accord avec le Comité central, proposa aux trois associations réunissant le corps enseignant de la Suisse tout entière de s'y réunir en un seul Congrès. Cette proposition fut agréée et les instituteurs de notre pays invités à assister à cette magnifique manifestation d'entente confédérale.

Le **Congrès** s'ouvrit le 14 juillet. Plus de 1500 membres des corps enseignants de la Suisse avaient répondu à l'appel du Comité d'organisation. La première assemblée générale eut lieu au « Victoria Hall ». *L'Enseignement éducatif* fit l'objet de deux rapports de grande valeur, l'un de M. F. Guex, Directeur des Ecoles normales de Lausanne, l'autre de M. Stucki, professeur au séminaire de Munchenbuchsee.

Ces deux travaux, basés sur la psychologie herbartienne, ont eu une influence considérable sur l'école de la Suisse française et feront date dans l'histoire de la pédagogie de notre petit pays. Ils ont été analysés et discutés en France et en Allemagne, et l'étude de M. F. Guex a été traduite en italien par M. le prof. Negri. La nécessité de l'enseignement éducatif est affirmée d'une façon catégorique, la pédagogie scientifique pouvant seule nous faire atteindre ce but. Les conclusions présentées par MM. Guex et Stucki, trop longues pour que nous puissions les reproduire ici, furent acceptées à la quasi-unanimité des participants.

Ce fut l'*Ecole complémentaire* qui eut les honneurs de la deuxième journée. Trois personnalités distinguées du corps enseignant suisse avaient été chargées d'apporter quelque lumière dans cette importante question : M. Vignier, alors régent à Plainpalais ; MM. G. Weber, instituteur à Zurich, et Gianini, vice-directeur de l'Ecole normale de Locarno. Les trois études, publiées dans nos trois langues nationales, démontraient la nécessité de l'Ecole complémentaire pour jeunes gens et jeunes filles pour que, à côté de leurs occupations journalières, ils pussent recevoir quelques heures de leçons venant compléter leur culture générale et professionnelle. Ce ne sera pas une simple et monotone revision des matières enseignées à l'école primaire ; ce sera plus et mieux : une préparation à la vie active du citoyen. L'école complémentaire sera obligatoire et d'une durée de trois ans.

La question de la **réforme orthographique** retint quelques instants les congressistes. M. Secretan formula une série de propositions qui furent adoptées.

La section vaudoise, qui venait d'être réorganisée, présenta, dans le but de faire de notre Association une fédération des sections cantonales, une demande de revision des statuts. Cette proposition fut renvoyée au prochain congrès, qui aurait lieu en 1898, afin qu'il coïncidât avec une Assemblée de délégués du Lehrerverein. Le Comité directeur fut chargé de suivre de très près la question de la subvention à l'école primaire, le projet Schenk étant très vivement discuté.

A la fin de la séance, aux applaudissements de l'assemblée, M. Gavard annonça qu'une **section fribourgeoise** allait se former et entrer dans l'association romande. M. Genoud déclara que si, pour le moment, le nombre des membres était petit, la phalange ne tarderait pas à s'augmenter et que le Congrès de Bienne la trouverait prospère. Hélas ! la section fribourgeoise ne fut jamais organisée et, malgré toutes les démarches faites, nos confédérés

des bords de la Sarine n'ont pas encore voulu se rapprocher de nous.

Les journées de Genève resteront parmi les plus belles de la vie d'une génération d'instituteurs. Ils n'ont pas oublié les banquets pleins d'une exubérante gaité, — un peu trop bruyants au gré de nos collègues de la Suisse allemande, — les visites dans les superbes bâtiments de l'Exposition nationale, et enfin, les heures charmantes passées au Village suisse ; ces dernières ne sortiront jamais ni de leur mémoire, ni de leur cœur.

Ces assises des sociétés d'instituteurs suisses ont-elles vraiment atteint le but pour lequel elles avaient été organisées ? Ont-elles abaissé les barrières qui séparaient les membres du corps enseignant de langues différentes ? On peut en douter si l'on attache quelque importance aux commentaires que ces fêtes susciterent dans plusieurs revues pédagogiques de la Suisse allemande. L'expérience n'a pas été renouvelée.

Après des démarches faites à Porrentruy, Delémont et Saint-Imier, ce fut **Bienne** qui devint le siège de notre Association et qui se chargea de nous recevoir en 1898. Notre ancien et dévoué membre, M. Gylam, fut appelé à la présidence, M. Gobat, un fidèle de *l'Éducateur* fut désigné comme directeur du journal et M. Baumgartner s'occupa de la gérance.

La tâche principale du Comité jurassien fut l'élaboration de nouveaux statuts. Le 15 septembre 1897, *l'Éducateur* publia un premier projet. Une commission, composée de MM. Rosier, Guex, Clerc, Schaller, Baatard, Scherff, Duvoisin et Henchoz, se réunit à Bienne le 27 décembre 1897, pour discuter la proposition du Comité directeur. Après une laborieuse séance, le projet de règlement qui nous a régi jusqu'aujourd'hui fut adopté. MM. Guex et Henchoz rédigèrent les statuts définitifs, que l'Assemblée générale ne modifia que très légèrement.

M. Baumgartner, gérant, eut l'heureuse idée d'imiter notre sœur ainée de la Suisse allemande en reprenant l'**agenda des écoles** édité par la maison Payot & Cie. Cette publication fut bien accueillie et, la première année déjà, un produit net de 200 fr. fut versé à la Caisse de secours.

Bienne reçut les membres du corps enseignant de la Suisse romande, **les 18 et 19 juillet 1898**. Favorisée par un temps superbe, notre fête réussit fort bien. Le premier rapport soumis aux délibérations du congrès fut celui de M. Grosgruin, professeur à Genève, sur *l'établissement d'un programme minimum pour les écoles de*

la Suisse romande. Avec preuves à l'appui, il montrait la nécessité d'un programme minimum commun et souhaitait l'unification des moyens d'enseignement. Tous les orateurs, sauf un, M. Oberson, inspecteur des écoles du canton de Fribourg, qui fit des réserves au sujet des livres de lecture, se montrèrent partisans d'une entente intercantonale, dont ils attendaient d'utiles progrès.

Le second travail, rédigé par M. Oberson, était intitulé : *Divergences dans l'application aux instituteurs de la loi militaire*. Cette question, tant de fois à l'ordre du jour de nos réunions, et qui n'est pas encore résolue d'une façon satisfaisante, donna lieu à un vif débat. Le rapporteur concluait à ce que l'instituteur ne fasse qu'une école de recrues mais qu'ensuite il puisse garder l'équipement et le fusil. Exceptionnellement, on le proposerait pour l'avancement, s'il y consentait, mais, dans ce cas, les frais de remplacement seraient à la charge des cantons. Les instituteurs seront chargés de l'enseignement de la gymnastique aux élèves de 7 à 15 ans, et les jeunes gens de 15 à 20 ans ; dans ce but, ils recevront une préparation spéciale. Il pourra être délivré un brevet spécial pour cet enseignement.

Un long débat s'éleva entre les partisans des thèses de M. Oberson et ceux qui demandaient l'égalité complète pour les instituteurs et les autres citoyens en matière militaire. Les conclusions du rapporteur furent admises, mais ce sont les propositions de nos collègues de la Suisse allemande qui, en définitive, furent prises en considération.

Aux banquets, les instituteurs eurent la joie d'entendre une brillante improvisation de M. Lachenal, président de la Confédération, un discours d'une haute élévation de pensées du docteur Gobat, et enfin, un des vétérans de notre Association, M. Paroz, qui, après quelques années passées à l'étranger, venait nous faire part de ses observations et de son bonheur de revoir le « visage aimé de la patrie ».

L'après-midi fut employé à de très belles excursions ; les uns se rendirent aux gorges de la Suze, les autres à Evilard. M. Lachenal nous accompagna pendant cette charmante promenade. A Macolin, en dégustant une excellente bouteille de vin de Neuchâtel, un vieil instituteur, qui ne connaissait pas le président de la Confédération, vint s'asseoir à ses côtés.

— Et toi, lui dit-il, tout à coup, quelle école diriges-tu ?

Sans avoir l'air étonné, M. Lachenal lui répondit :

— La première école de Berne !

— Alors, faisons « schmolitz » !



LOUIS ROUX
Président de la S. P. R.,
1887-1889
† 1908



ALEXANDRE GAVARD
Président du Comité directeur de la S. P. R.
Directeur de l'Éducateur
1893-1896

Aussitôt dit, aussitôt fait. Mais, le soir, lorsque le Président de la Confédération prononça quelques paroles d'adieu, notre brave collègue reconnut sa bêtise. Il s'approcha pour s'excuser.

— Ce qui est fait est bien fait, lui répondit le magistrat populaire, et... à une autre fois.

CHAPITRE III

La Société pédagogique de la Suisse romande, fédération des sociétés pédagogiques des cantons de Neuchâtel, Vaud, Genève et Jura-Bernois.

Une nouvelle période s'ouvre pour notre Association, période de prospérité et de progrès. Les auteurs de nos statuts avaient bien compris les désiderata du corps enseignant romand, qui accueillit avec joie notre nouvelle organisation.

L'Éducateur devint le seul journal pédagogique des cantons fédérés. Grâce à l'habileté du Comité de la Section vaudoise, *l'Ecole* avait acheté *l'Ami des instituteurs*, en 1896. Deux ans plus tard, *l'Ecole* cessait de paraître pour laisser un chemin complètement libre à notre organe. Pour le même prix (5 fr. par an), il parut toutes les semaines, apportant aux instituteurs et aux amis de l'école une masse énorme de renseignements et de matériaux. Les abonnés augmentèrent immédiatement d'une façon réjouissante et, grâce à son rédacteur en chef, M. François Guex, sa notoriété s'accrut considérablement dans le pays et à l'étranger. Nos finances s'améliorèrent et la Caisse de secours put venir en aide à un grand nombre de membres momentanément dans le besoin.

Un réveil pédagogique se fit sentir pendant les premières années du vingtième siècle, dans le **Valais romand**. Quelques jeunes instituteurs progressistes fondèrent une section de la Romande qui, pendant quelques années, eut une vie très intense. Mais, en butte à l'animosité des autorités et du clergé, elle diminua peu à peu ; ses membres devinrent si peu nombreux qu'au bout de 4 ou 5 ans elle se dissout. Mais son œuvre ne fut pas perdue ; elle apporta des vues nouvelles au milieu du corps enseignant valaisan. Si le grain semé n'a pas donné la moisson que l'on espérait, qui nous dit que quelques épis n'en sortiront pas un jour ?

Le Bureau romand déploya une grande activité. M. Gagnaux, adjoint au Département de l'Instruction publique, puis syndic de

Lausanne, présida notre société, pendant trois ans, avec beaucoup de dévouement. Malheureusement, il tomba malade peu de temps avant le congrès. Le vice-président, M. Burdet, ayant donné sa démission, il ne resta plus au gouvernail que M. Sonnay, adjoint au Département de l'Instruction publique. Ce fut sur lui que retomba la grosse part de la besogne. M. le Conseiller d'Etat Decoppet se chargea avec plaisir de la présidence effective de notre fête.

Celle-ci fut fixée au **14, 15 et 16 juillet 1901**. Elle débuta par une série de conférences scientifiques et littéraires d'un grand intérêt, données par MM. Warney, Jean et Henri Dufour et A. Forel.

La dépopulation des campagnes et ce que peut faire l'école pour y remédier, la première question à l'ordre du jour, fit l'objet d'un excellent rapport de M. Henchoz, inspecteur des écoles du canton de Vaud. Après avoir montré les dangers que faisait courir au pays la diminution croissante de la population rurale, il concluait en déclarant que l'école peut et doit encourager, par tous les moyens à sa disposition, les enfants de paysans à suivre la carrière de leurs parents ou à embrasser un métier en rapport avec le travail des champs.

Pour atteindre ce but, des mesures doivent être prises : l'enseignement, dans les classes campagnardes, aura une tendance nettement agricole ; le livre de lecture renfermera une partie exclusivement réservée aux champs et à tout ce qui s'y rapporte ; un terrain pouvant servir aux expériences de cultures et d'engrais sera annexé à chaque bâtiment scolaire ; un ouvrage servant de guide aux instituteurs forains sera publié ensuite d'une entente entre les cantons romands, etc.

Les conclusions de M. Henchoz furent vivement attaquées par plusieurs orateurs. M. Pesson, instituteur à Céligny, fit adopter la proposition suivante :

« La dépopulation des campagnes est une question d'ordre économique plus que pédagogique. L'école peut dans une certaine mesure concourir au progrès de l'agriculture, mais son influence ne saurait être considérable sur le mouvement qui entraîne le campagnard vers les villes. »

L'organisation des cours de vacances pour instituteurs et institutrices de la Suisse romande était le second objet à l'ordre du jour et la discussion fut introduite par un excellent rapport de M. W. Rossier, professeur, actuellement conseiller d'Etat du canton de Genève. Il montrait, d'une manière convaincante, la nécessité de

ces cours qui auraient pour but de faciliter l'étude théorique et pratique de nos langues nationales aux membres du corps enseignant primaire tout en leur permettant d'approfondir leurs connaissances scientifiques et pédagogiques.

L'assemblée générale se tint le second jour du Congrès. On y entendit les rapports administratifs du Bureau du Comité central, du rédacteur en chef de *l'Éducateur*, et du gérant. On constata avec joie la marche prospère de notre association. L'heureuse solution trouvée par M. Ruchet, chef du Département de l'intérieur, à la question du subventionnement de la Confédération à l'école primaire fut saluée avec joie. Notre Société n'avait cessé de travailler à cette œuvre de progrès : l'école pourra se développer, le corps enseignant recevra, un peu partout, un traitement qui lui permettra de vivre, sans que les cantons soient dans l'obligation d'abandonner une parcelle de leur souveraineté. C'était là une solution qui devait réjouir tout le monde.

Au moment du Congrès de Lausanne, les membres de la Société pédagogique romande s'élèvent à 2975, dont 2008 abonnés à *l'Éducateur*. Nos finances sont en excellente situation puisqu'un millier de francs est être mis en réserve pour les années de disette.

Une course en bateau sur le Haut-Lac par un ciel d'une pureté admirable, une visite à l'Exposition cantonale vaudoise de Vevey avec banquet, une course au mont Pèlerin furent les principaux agréments de la deuxième journée du Congrès.

Qui ne se souvient de la leçon donnée pendant quelques instants par le brave « père Besson » dans l'ancienne classe organisée dans l'exposition ? Qui a oublié la superbe descente de Baumaroche, les chants, les danses et les rires du retour ! Tout est passé, mais un souvenir ému demeure...

Le Bureau de la Romande émigra à **Neuchâtel**; M. Latour, inspecteur des écoles, en fut le président actif, ayant pour secrétaire M. F. Hoffmann, instituteur. Deux nouvelles œuvres de notre association virent le jour pendant cette période : la création d'un Comité pour un choix de lectures pour la jeunesse, et l'organisation des *Cours de vacances pour instituteurs*. Nous reviendrons sur ces deux branches d'activité de notre Société.

Pendant l'été 1903, les instituteurs de la Suisse romande reçurent la visite d'une caravane de leurs collègues français qui venaient visiter notre pays et nous proposer la création d'une *Union internationale d'instituteurs*. Le projet fut accueilli avec em-

pressement par les dirigeants de notre association mais, rentrés dans leurs foyers, les maîtres français oublient complètement ce qu'ils nous avaient proposé !

Le Congrès de Neuchâtel, comme les précédents, débute par des conférences littéraires et scientifiques fort intéressantes. Celle qui eut le plus de retentissement fut celle de M. Payot, recteur de l'Académie d'Aix, sur l'enseignement de la composition française. Pleine d'aperçus nouveaux, d'idées originales, elle eut grand succès auprès du corps enseignant. Six à sept cents instituteurs et institutrices, réunis les 18 et 19 juillet 1904, discutèrent l'étude fort complète de M. Gailloz, instituteur à Puidoux (Vaud), sur le problème suivant :

Les examens des recrues, tels qu'ils sont organisés aujourd'hui, permettent-ils d'apprécier à leur juste valeur : a) le développement intellectuel et moral de la jeunesse suisse ; b) l'enseignement donné dans les écoles primaires ? Eventuellement, quelles modifications pourrait-on apporter à leur organisation ?

Non, affirme le rapporteur, les examens des recrues ne peuvent donner une appréciation exacte du développement intellectuel de la jeunesse suisse encore moins de son développement moral.

Ils ne fournissent pas non plus des indications précises sur l'enseignement donné dans nos écoles primaires, parce qu'ils ont lieu trop longtemps après la fin de la scolarité et qu'ils se font trop hâtivement.

Les examens de recrues ont certainement fait progresser l'école en provoquant une émulation salutaire entre les cantons, mais ils ont fait dévier l'instruction primaire en engageant les autorités scolaires à prendre de fausses mesures pédagogiques. Ces épreuves ont éloigné l'école complémentaire de la direction éducative et professionnelle qui devait être la sienne.

Une révision du règlement de 1877 est donc indispensable, afin de tenir compte des vœux du corps enseignant.

L'école primaire actuelle donne-t-elle à la jeune fille une éducation en rapport avec les exigences de la vie ? Comment cette éducation pourrait-elle être avantageusement complétée ? Tel est le thème du travail présenté par Mlle Challandes, institutrice à Neuchâtel. Elle déclarait, avec beaucoup de fermeté, que l'école, au point de vue du développement intellectuel, remplissait son devoir envers les jeunes filles, mais qu'il n'en était pas de même au point de vue pratique. Elle pourrait le faire en accordant une importance plus grande aux exercices gymnastiques, à l'enseignement de l'hygiène, de l'économie domestique et des travaux à l'aiguille.

L'enseignement ménager obligatoire devra être introduit dans toutes les écoles primaires pour toutes les jeunes filles à partir de l'âge de treize ans. Pour celles qui quittent l'école avant la fin de la scolarité, des cours complémentaires sont nécessaires. Les appren-ties, dans tous les cas, recevront des cours professionnels.

Les différents rapports lus à l'Assemblée générale constatent avec joie la prospérité croissante de notre association. Le siège de l'*Educateur* fut laissé à Lausanne, avec MM. F. Guex, comme rédacteur en chef, et Perret, gérant.

Les charmantes journées du Congrès de Neuchâtel furent agrémentées par de beaux concerts donnés par les sociétés locales et par la représentation d'une spirituelle revue : *Le rêve d'un congrèsiste*, due à la collaboration de MM. Matthias, instituteur à La Chaux-de-Fonds, et Ch. Fuhrer. Cette « fantaisie scolaire » eut un énorme succès. Une belle promenade à *La Sauge* vint terminer une fête dont la réussite fut complète.

Ce furent nos confédérés de **Genève** qui sollicitèrent l'honneur de diriger notre association : elle ne pouvait être remise entre meilleures mains, surtout sous la présidence de M. W. Rosier, dont le dévouement à la « Romande » est connu.

Le Bureau du Comité central eut d'abord à s'occuper des suites à donner aux décisions du Congrès de Neuchâtel concernant les examens des recrues. Une délégation fut chargée de transmettre nos vœux au Département militaire fédéral. La Conférence des Chefs des Départements de l'Instruction publique de la Suisse romande entra dans nos vues et fit appuyer nos thèses, avec quelques modifications, par les Chefs des Départements de toute la Suisse. Après maintes et maintes démarches, une solution intervint en 1910 par l'ordonnance du 9 avril sur les examens des recrues et par le Règlement de l'examen pédagogique du 14 avril de la même année. Aujourd'hui, la revision demandée est accomplie. Nos vœux n'ont pas tous été pris en considération. Mais, de l'avis de tous ceux qui se sont occupés de cette question, le nouveau règlement marque un réel progrès sur le précédent. La question n'est pas « solutionnée » ; elle est à reprendre dans un avenir prochain, car elle est d'une importance capitale pour l'école suisse. A chaque jour suffit sa tâche ; laissons à nos après-venants le soin d'apporter à cette question délicate une réponse définitive.

Le Bureau romand eut aussi à s'occuper à maintes reprises des **Cours de vacances**, nous y reviendrons dans le chapitre spé-cial que nous consacrons à cette intéressante institution.

Un des faits nouveaux de cette période fut la constitution d'une *Union des instituteurs genevois*, qui demanda immédiatement de faire partie de la Romande. Cette nouvelle société pédagogique fut reçue provisoirement dans notre Association par le Bureau, puis, après de longues discussions, par le Comité central et l'Assemblée générale, après qu'une révision des statuts eut été décidée, afin de régler les conditions d'admission de deux sections dans le même canton. Ces statuts revisés seront soumis à l'Assemblée générale de Lausanne, en juillet 1914.

Un autre fait à signaler fut la participation de notre Société à l'**Exposition de Milan**, où elle obtint une médaille d'argent. Une course d'étude pour les membres du corps enseignant fut organisée à cette manifestation des arts et de l'industrie. Ce superbe voyage, très bien préparé par le gérant de l'*Educateur* et le comité de la Section vaudoise, obtint un très vif succès, et les participants parlent encore avec joie des belles journées passées dans la ville de Milan et dans la contrée enchanteresse des lacs italiens.

Le congrès de Genève eut lieu les 14, 15 et 16 juillet 1907. Deux rapports, très importants, furent discutés avec une animation peu commune. Nous avions parmi nous des personnalités de grande valeur ; deux d'entre elles, MM. Payot, inspecteur d'académie, et Petit, l'organisateur des œuvres scolaires en France, prirent une grande part — un peu trop grande même — à nos délibérations.

La *Mutualité scolaire* avait trouvé, en M. Latour, inspecteur des écoles, un défenseur habile et documenté. Il montra l'importance de la mutualité en elle-même et comme moyen d'éducation. L'école devait travailler à l'organisation des mutualités scolaires, qui ne seraient pas obligatoires. La Confédération les subventionnerait et elles se grouperaient en fédérations cantonales et intercantonales.

Aucun orateur ne méconnut l'importance de la mutualité, et le rôle que pouvait jouer l'école pour en faire connaître les principes, mais quelques instituteurs genevois, vaudois et neuchâtelois montrèrent les difficultés pratiques de son organisation dans les cantons frontières où la population est plus cosmopolite et plus flottante. Les principales conclusions de M. Latour furent adoptées.

Le difficile et très complexe problème des *examens et de la promotion à l'école primaire* fit l'objet d'une étude très complète et très claire de M. Zbinden, professeur à Genève. Il ne s'arrêta pas beaucoup aux examens proprement dits, mais chercha à démontrer que la promotion ne permet pas à l'école de remplir sa mission envers tous les élèves ; elle assure seulement le développement de

la moyenne. La promotion devrait s'efforcer de grouper dans une même classe les enfants ayant acquis le même développement intellectuel. Le rapporteur attirait l'attention des éducateurs sur le remarquable système en usage à Mannheim.

La discussion fut longue et vive, et les conclusions du rapport modifiées par M. Cloux, instituteur à Lausanne, qui fit admettre la proposition suivante :

« La promotion résultera des notes de l'année, combinées avec celles de l'examen. Elle se fera non seulement en tenant compte de la moyenne générale, mais aussi des notes obtenues en français et en arithmétique.

« Sauf dans les très petites localités, chaque classe renfermera au plus deux degrés. Le nombre d'élèves d'une classe sera d'autant plus restreint que leur développement est plus inégal. Les membres du corps enseignant auront la faculté de fixer, selon le développement de leurs élèves, et de concert avec les autorités scolaires, le nombre d'heures à attribuer à chaque branche d'étude. »

Deux résolutions furent encore adoptées :

1. La Société pédagogique de la Suisse romande, réunie en assemblée générale, à Genève, se prononce à l'unanimité pour l'augmentation de la subvention à l'école primaire et charge le Bureau du Comité central de présenter ce vœu aux autorités fédérales.

La Section neuchâteloise proposa l'adjonction suivante, qui fut adoptée : « Le Congrès exprime le regret que, dans quelques cantons aucune fraction de la subvention fédérale n'ait servi à améliorer la situation matérielle du corps enseignant. »

2. La Société pédagogique de la Suisse romande émet le vœu qu'un annuaire de l'instruction publique en Suisse soit publié en français par les soins de la Confédération et des cantons romands.

Le congrès de Genève, avec ses soirées familiaires égayées par de beaux chants, dont l'un, *Heimweh*, composé par C. Pesson, alors instituteur à Céligny, eut un succès énorme, sa promenade à l'Ariana, ses banquets au menu oratoire de première valeur, avec sa course à Chamonix, ne laissera que de charmants souvenirs dans le cœur des participants.

Le siège de notre Association se transporta à **Saint-Imier**, avec M. Frossard comme président. M. F. Guex resta rédacteur en chef de l'*Educateur* et Ch. Perret, gérant.

La question de la **revision des statuts** fut la première question à résoudre par le Bureau du Jura-Bernois. M. l'inspecteur Gylam fut chargé de ce travail. Il ne voulut toucher en rien aux principes

qui sont à la base de nos règlements. Il se contenta de modifier la rédaction de quelques articles, afin de permettre l'entrée de plusieurs sections du même canton dans notre Association.

Sur une initiative privée, un comité se forma en Suisse allemande pour arracher **Neuhof**, le berceau de l'activité de Pestalozzi, à la spéculation. Des souscriptions furent lancées, et une somme de deux cent mille francs fut réunie. Le domaine acheté sera transformé en institut agricole et professionnel pour jeunes garçons ; les Suisses romands y recevront un amical accueil. La Société pédagogique romande participa à la souscription pour une somme de 500 francs ; son président fait dès lors partie du Comité de l'institution, qui vient d'ouvrir ses portes.

Cinq à six cents instituteurs se donnèrent rendez-vous à Saint-Imier, les 10, 11 et 12 juillet 1910. Les deux principaux objets à l'ordre du jour étaient la discussion de deux questions d'importance capitale.

1. Protection de l'enfance par une juridiction appropriée et par la création de tribunaux spéciaux. — Rapporteur : M. Mercier.

La criminalité infantile s'accroît dans tous les pays. Elle nécessite des mesures énergiques de la part des autorités. La plus urgente serait la création de tribunaux pour enfants, qui, outre des compétences légales, en auraient de tutélaires, afin de travailler au relèvement et non seulement à la répression. Les principales causes de la criminalité sont le vagabondage, une mauvaise organisation de l'apprentissage, la littérature immorale et criminelle, les spectacles brutaux et déshonnêtes. Il y a là un devoir urgent des gouvernements, afin de prendre sans tarder des mesures législatives pour sauvegarder les âmes de nos enfants.

Les thèses du rapporteur furent adoptées après une intéressante discussion et avec une adjonction demandée par M. Duvillard, instituteur à Genève, concernant la lutte contre le mensonge à l'école et le régime spécial que l'on doit imposer, après avis du corps médical, aux enfants déficients.

2. L'enseignement de la grammaire et de la rédaction à l'école primaire. — Rapporteur : M. Juncker, inspecteur à Delémont.

L'importance de la langue maternelle est prépondérante. Toutes les leçons doivent concourir pour que les enfants ne cessent de progresser dans cette discipline. Les différentes parties de l'enseignement du français : lecture, vocabulaire, dictée, rédaction, devront se prêter un mutuel appui. La grammaire ne devra pas être apprise pour elle-même et mémorisée, mais on utilisera la

méthode d'observation qui part du fait pour arriver à la règle générale.

Les travaux de rédaction sont de deux formes : les exercices de style et les compositions proprement dites, ces dernières visant surtout à développer chez l'enfant les facultés d'observation et d'imagination et à lui faire trouver des idées. Ils ne souffrent ni plan donné à priori, ni préparation d'aucune sorte.

Les travaux écrits de langue maternelle ne sont profitables qu'à condition d'être soigneusement corrigés, mais, autant que faire se peut, l'enfant corrigerà lui-même ses fautes.

Les conclusions de M. Juncker nous valurent une discussion très intéressante, grâce à la présence de M. Brunot, professeur à la Sorbonne, et Bony, inspecteur primaire, qui furent les seuls orateurs, à l'exception de M. Briod, maître d'allemand à Lausanne.

Les rapports administratifs furent admis et aucun changement ne fut apporté à la rédaction et à la gérance de l'*Educateur*. La révision des statuts fut renvoyée au nouveau Bureau. La section vaudoise se chargea de la direction de la « Romande ». Il fut entendu que le congrès aurait lieu en 1914, afin qu'il coïncidât avec le cinquantième anniversaire de la fondation de notre Association. M. Decoppet, chef du Département de l'Instruction publique, plus tard Conseiller fédéral, et M. Chuard, son remplaçant au Département de l'Instruction publique du canton de Vaud, devinrent présidents d'honneur, MM. Er. Briod, maître d'allemand aux Ecoles primaires de Lausanne, président effectif, A. Porchet, inspecteur, vice-président, E. Savary, inspecteur, secrétaire.

La population de St-Imier fit un accueil chaleureux aux instituteurs de la Suisse romande. Malheureusement, la pluie nous tint trop fidèle compagnie et la belle course projetée au Mont-Soleil dut être supprimée. Ce contre-temps n'empêcha nullement les participants de passer d'agréables moments en causeries et joyeux propos.

Le nouveau Bureau vaudois avait une tâche bien définie : reviser nos statuts et préparer le cinquantenaire de notre association. D'autres besognes vinrent augmenter le travail de ceux qui s'étaient chargés de diriger notre barque pédagogique.

Après un examen attentif de nos règlements, aucune modification ne fut apportée aux principes qui sont à la base de notre association, mais il fut décidé d'améliorer la rédaction de tous les articles qui avaient besoin d'être précisés. Une nouvelle répartition des matières fut jugée désirable. Un exemplaire des **nouveaux**

statuts, avec un avant-propos signalant les principaux points revisés, a été envoyé à tous les sociétaires ; ils ont été discutés par le Comité central, réuni à Lausanne le 26 octobre 1912. Ils seront soumis à l'Assemblée générale du 18 juillet 1914.

Le Bureau de la Société pédagogique a cherché à rétablir les **liens** qui doivent nous unir avec le **Schweizerischer Lehrerverein**. Il n'est pas encore arrivé à la solution la plus convenable pour l'étude des questions ayant un caractère national. Nous reviendrons sur ces points dans un chapitre spécial.

Notre association est intervenue auprès du Conseil fédéral pour lui demander l'abrogation de l'arrêté qui refusait l'autorisation de se présenter à l'**examen pour l'admission dans l'administration des postes fédérales** aux jeunes gens n'ayant pas fréquenté les écoles secondaires. Notre intervention a été utile et l'arrêté en question a été rapporté.

La question de la **responsabilité civile des instituteurs** a fait l'objet des préoccupations du Bureau du Comité central. Il résulte d'une enquête faite dans nos cantons romands que les cas d'accidents arrivés en classe ou pendant les courses scolaires sont très rares et les parents ne font généralement pas état de la législation sur la responsabilité du corps enseignant comme cela arrive souvent en France. Nous avons chargé cependant un avocat vaudois, de grande réputation, d'étudier cette question, de nous adresser un rapport que nous publierons dans notre organe.

Le travail le plus important du Bureau actuellement en fonction a été la préparation de notre **Congrès** et la célébration de notre cinquantenaire. La section vaudoise devait avoir sa réunion trisannuelle en 1914. Grâce à la bonne volonté de son Comité, il fut entendu que la fête ordinaire serait supprimée et que cette section se contenterait, cette année, d'une assemblée générale qui aurait lieu le second jour du Congrès. Un comité d'organisation, constitué en avril 1913, fut chargé de la préparation de nos assises pédagogiques. Il s'est mis immédiatement à la besogne ; l'aide effective des autorités fédérales, cantonales et communales lui fut acquise dès l'abord, et les membres du corps enseignant de la Suisse romande peuvent être assurés de recevoir de leurs collègues de Lausanne une réception simple mais très cordiale.

Pour donner plus de solennité à la célébration de notre cinquantenaire, le Bureau du Comité central décida d'organiser **un cours d'information pédagogique** d'une durée de deux jours. Il avait pour but de montrer quels ont été les progrès réalisés dans le domaine de l'école depuis cinquante ans et quels sont

les problèmes qui se posent aujourd’hui à l’éducateur. Nous nous sommes adressés à quelques professeurs éminents de notre pays et de l’étranger : MM. Decroly, de Bruxelles, Millioud et Frey, de Lausanne, Claparède, de Genève, et M. le conseiller d’Etat Quartier-la-Tente, de Neuchâtel, viendront nous donner les résultats de leurs expériences et de leurs recherches. Tout sera mis en œuvre pour que les instituteurs et les institutrices qui viendront à Lausanne emportent de leur séjour dans cette ville un bagage spirituel qui leur facilite leur noble tâche et une moisson de souvenirs qui soit pour eux un encouragement et un réconfort.

La partie la plus importante de notre Congrès sera certainement la discussion des deux rapports sur les questions mises à l'étude dans les sections.

1^o *L'éducation civique et la culture nationale à l'école populaire.* Rapporteur : M. Chesseix, instituteur à La Sarraz.

2^o *L'augmentation de la subvention fédérale à l'école primaire.* Rapporteur : M. Hoffmann, instituteur à Neuchâtel.

Ces deux travaux, intéressants, bien écrits, susciteront, nous en sommes certain, une discussion très vivante. Ils sont dignes des nombreux rapports qui, depuis cinquante ans, ont attiré l'attention du corps enseignant et des pouvoirs publics sur les problèmes les plus importants de l'éducation populaire.

CHAPITRE IV

Les œuvres de la « Romande ».

Le travail accompli par la Société pédagogique romande n'a pas consisté uniquement dans l'organisation des congrès et l'étude des questions pédagogiques. Elle a fait plus et mieux. Dès la première année de son existence, elle a fondé une « Revue » ; plus tard, elle a organisé une Caisse de secours, créé un Agenda des écoles, suscité des cours de vacances pour instituteurs, nommé une Commission pour le choix des lectures pour la jeunesse et entretenu des relations avec des associations ayant même but et même idéal. Ce sont ces divers champs d'activité que nous désirons résumer dans les pages qui suivent :

I. L'Éducateur¹. Les réunions ordinaires de notre Association

¹ Nous ne donnons pas ici une étude complète sur notre organe. M. F. Guex, rédacteur en chef, publiera, à l'occasion des fêtes du cinquantenaire de notre Association, un numéro spécial, où l'histoire et l'influence pédagogique de l'*Educateur* feront l'objet d'un travail très complet et très suggestif.

ne pouvaient seules arracher les instituteurs à leur isolement et leur venir en aide dans leur immense tâche. Pour atteindre ce résultat, un journal venant régulièrement frapper à la porte du maître était nécessaire.

Le premier numéro de l'*Educateur* sortit de presse le 1^{er} janvier 1865, dans le même format qu'aujourd'hui. Il renfermait un appel aux sections cantonales, un court aperçu historique sur la Société des instituteurs romands, les premières pages d'un manuel de pédagogie de Daguet, un article sur l'enseignement de la langue française, dû à la plume de M. Pasquier, directeur de l'école normale d'Hauterive, et enfin une biographie de M. Roger de Guimps.

Notre organe était bi-mensuel, avec seize pages de texte. Son premier rédacteur en chef fut le Dr Daguet, ayant comme secrétaire Félix Guerig, instituteur à Fribourg.

Ce n'est pas sans un sentiment d'admiration que nous avons feuilleté les pages jaunies de notre Revue pédagogique. Quels efforts elle a coûtés! Quelle admirable énergie, quelle persévérance ont animé tous ceux qui ont travaillé à son développement, et n'ont jamais désespéré de son avenir et de son incontestable utilité.

L'*Educateur* se composait, dans les premières années, de deux parties : 1^o Des articles de pédagogie générale ou de didactique ; 2^o D'une chronique des faits et nouvelles concernant l'instruction publique. Des variétés scientifiques et littéraires venaient apporter de temps en temps quelque diversité à un menu parfois un peu monotone et indigeste.

Son rédacteur en chef était un homme d'une instruction supérieure et un esprit ouvert à toutes les manifestations scolaires des principaux pays de l'Europe. Il donna au journal qu'il dirigeait son *Manuel de pédagogie*, son *Abrégé de l'histoire de la pédagogie* et de nombreux articles sur l'histoire nationale. C'est lui qui fit connaître aux instituteurs romands la vie et les œuvres du père Girard. Ses copieuses chroniques renseignaient sur les choses scolaires de la France, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Italie et de l'Espagne.

La partie de notre revue que nous appelons pratique n'existant pas dans les premiers numéros. Les instituteurs réclamèrent des leçons modèles et des matériaux propres à faciliter leur enseignement. Daguet résista longtemps à ce désir, sachant que tout travail obtenu sans effort personnel ne donne aucun résultat durable. La rédaction céda peu à peu. En 1871, durant la première période genevoise, deux ou trois pages furent consacrées à des problèmes et à des dictées, avec explications lexicologiques et grammaticales.

Ce timide essai fut très apprécié et la partie pratique prit une grande extension, surtout pendant la période vaudoise de 1887 à 1889.

L'*Educateur* suivait alors les pérégrinations du Comité directeur, qui passait d'un canton de la Suisse romande à l'autre. Suivant la ville qui était le siège de notre Association, le nombre des abonnés augmentait ou diminuait considérablement. Pendant ce temps, le Dr Daguet fut le maître incontesté de notre organe. Il en avait fait sa chose et acceptait difficilement les critiques. Une crise éclata durant la période vaudoise qui se termina au congrès de Lausanne de 1889. De nouveaux statuts vinrent modifier complètement l'organisation de notre revue, dont le Dr Daguet ne s'occupa plus.

L'*Educateur* n'eut plus à sa tête un rédacteur en chef, mais un directeur qui changeait à chaque réélection du Comité. Des correspondants cantonaux étaient chargés de renseigner le lecteur sur les choses scolaires de leur canton. Quelques-uns accomplirent leur tâche avec une réelle ponctualité, mais d'autres ne donnèrent pas signe de vie. Les abonnés diminuèrent de plusieurs centaines (1470 en 1889, 950 en 1891).

Le premier directeur du journal fut Ed. Clerc, directeur des écoles de La Chaux-de-Fonds. Il sut conserver à notre organe une tenue irréprochable et lui donna même une note nouvelle qui aurait dû attirer un plus grand nombre de lecteurs. Alex. Gavard lui succéda pendant la période genevoise. Les questions politiques et sociales l'intéressaient et il en fit profiter le journal des instituteurs romands. Les articles littéraires et scientifiques devinrent plus fréquents et la partie pratique accorda une place plus importante aux mathématiques et au dessin.

En 1897, pour deux ans, l'*Educateur* est publié à Bienne; M. Gobat, inspecteur des écoles, le dirige avec beaucoup d'intelligence et de dévouement. Malheureusement, les abonnés diminuent encore (905 en 1898), notre journal ayant à lutter contre trois ou quatre feuilles pédagogiques concurrentes. Il ne manquait pourtant pas d'intérêt; les enfants faibles d'esprit, l'école fröbelienne, l'enseignement du français, firent le sujet d'articles variés.

En 1898, les nouveaux statuts, adoptés au congrès de Bienne, donnèrent à l'*Educateur* un essor nouveau. Les deux journaux vaudois, *l'Ami des instituteurs* et *l'Ecole*, cessèrent de paraître, et notre revue devint le principal organe des instituteurs romands. M. F. Guex, directeur des Ecoles normales vaudoises, en fut

nommé rédacteur en chef et M. Marius Perrin, puis M. Ch. Perret, remplirent les fonctions de gérant.

C'est alors que commence la période la plus féconde de notre feuille pédagogique. Elle parut tous les samedis, très régulièrement avec seize pages de texte et sous une couverture en couleur. Plusieurs numéros renfermèrent de bonnes illustrations, soit dans la partie générale, soit dans la partie pratique. Grâce à ses articles de valeur, elle est actuellement lue par tous ceux qui s'intéressent aux choses scolaires, et elle est souvent citée par la presse de notre pays et de l'étranger ; la *Revue pédagogique* de Paris, signale très souvent les informations données par notre journal. Le nombre des abonnés augmenta d'une façon réjouissante : en 1899 ils sont près de 2000.

La partie pratique, rédigée par M. Alexis Reymond, instituteur à Morges, puis par M. Ulysse Briod, maître à l'une des classes d'application de l'Ecole normale vaudoise, prit une extension et une valeur considérables. Elle n'est plus une partie indépendante de notre organe, elle forme un tout, appliquant avec beaucoup d'à-propos les doctrines pédagogiques exposées dans la partie générale. L'enseignement éducatif est à la base de toutes les leçons et de toutes les disciplines. On peut évaluer à une vingtaine de mille le nombre des articles divers publiés de 1898 à 1914.

L'œuvre pédagogique de l'*Educateur* est immense, et il ne sera pas possible d'écrire une histoire de l'éducation en Suisse sans l'étudier à fond. Dès le début, il attira l'attention des instituteurs sur les problèmes primordiaux de la pédagogie moderne. L'intuition et les idées pestalozienne l'occupèrent à maintes reprises. La psychologie enfantine et les principes de la pédagogie scientifique furent exposés avec talent, dès 1871, par un dévoué collaborateur de l'*Educateur*, Xavier Ducotterd, ancien professeur à Francfort-sur-le-Main. Le professeur Bourqui et J. Paroz attirèrent l'attention des lecteurs sur quelques grands éducateurs (Dupanloup et le père Girard) et sur les difficultés de l'enseignement de la langue maternelle. Parmi les premiers collaborateurs de notre organe, mentionnons V. Tissot, qui lui donna de curieuses poésies¹, Amiel,

¹ *Ecrit au bas du Christ d'une école.*

... Tu chéris les enfants, créatures sans tache ;
Ne nous refuse point — car nous sommes enfants,
Un peu de ces parfums qui sortent de ton arche,
Et parsème de fleurs l'âpre sentier des ans.
Que ton œil qui voit tout et qui brille de flammes,
Confonde l'ennemi, ravisseur de nos coeurs ;
Que ta parole soit le soleil de nos âmes,
Ton nom le bouclier repoussant les malheurs !

V. TISSOT.

dont il faut citer un très bel article (1866) sur les livres d'images, montrant la nécessité de l'illustration, mais aussi ses dangers, et donnant de judicieux conseils sur l'emploi des gravures.

Quelques-uns des ouvriers de la première heure sont encore vivants : Ducotterd, à Fribourg, Gylam, dont le premier article date de 1871, Gobat, membre actuel du Comité de rédaction, qui donnait ses premières lignes en 1873, Quaysin, dont les lettres d'Allemagne furent très goûtables, Hermenjat, ami dévoué de la « Romande » et de son organe.

L'œuvre de F. Guex, notre rédacteur en chef depuis 1898, et de ses principaux collaborateurs est vraiment remarquable. L'enseignement éducatif est étudié sous toutes ses faces. La psychologie infantile, la vie et la philosophie d'Herbart, la didactique des différentes branches, l'horaire des leçons, la théorie du plan d'études, tout cet ensemble complexe est mis à la portée des membres du corps enseignant, qui peuvent en faire leur profit. Et si des progrès ont été réalisés dans nos classes et dans l'administration des écoles, *l'Éducateur* y a travaillé pour une large part.

La pédagogie n'est pas l'apanage d'un pays, d'une race, elle est de tous les temps et de toutes les contrées où l'éducation des enfants est une des préoccupations des citoyens et de l'Etat. Il importe donc de mettre sous les yeux des instituteurs les expériences faites de l'autre côté de nos frontières. Daguet avait largement — trop largement peut-être — répondu à ce vœu. Plus tard, des « Lettres de Paris » de M. H. Mossier, professeur d'Ecole normale, des « Lettres d'Allemagne » et les « Lettres de Belgique » de notre compatriote L.-S. Pidoux, sont venues nous entretenir des choses scolaires des pays voisins.

La défense des intérêts du corps enseignant n'a pas été l'œuvre la moins importante de *l'Éducateur*. Sans se lasser, de nombreux correspondants, parmi lesquels il faut citer Colomb, instituteur à Aigle, Hermenjat et Trolliet, à Lausanne, sont venus montrer la situation déplorable des instituteurs d'autrefois et demander avec insistance une amélioration. Si les membres du corps enseignant des cantons romands sont maintenant rémunérés un peu plus convenablement, notre organe y a beaucoup contribué. La formation des instituteurs et des institutrices a fait l'objet de nombreuses études, de même que les subventions fédérales en faveur de l'enseignement primaire, le service militaire, la question des pensions de retraite, et celle de la réélection des instituteurs. On peut dire, sans crainte d'être démenti, que dans tous les domaines qui tou-

chent aux intérêts moraux et matériels des maîtres d'école, l'*Educateur* est vivement intervenu.

Les quelques lignes qui précèdent, quelque brèves qu'elles soient, suffisent à montrer le rôle important que l'*Educateur* a joué dans le domaine scolaire de notre pays. Il pourrait faire plus et mieux. Il suffirait, pour cela, que tous les membres du corps enseignant primaire de la Suisse romande y fussent abonnés. On pourrait alors augmenter la matière et le format de notre Revue, l'illustrer mieux, s'attacher des collaborateurs de talent en les payant davantage, en un mot faire de notre organe un des journaux pédagogiques de langue française les plus complets et les mieux informés. Ce que font les ouvriers manuels pour leurs journaux, les instituteurs, ouvriers de la pensée, sont-ils incapables de le réaliser pour les leurs ?

II. **Caisse de secours.** Au premier congrès de Lausanne déjà, M. Villommet, membre du Comité central de la « Romande », avait lancé l'idée de la fondation d'une caisse de secours pour les instituteurs. Cette idée ne prit corps qu'au congrès de Saint-Imier, en 1874. Les propositions suivantes furent adoptées :

1^o Il est fondé une Caisse de prévoyance en faveur des instituteurs malheureux, membres de la Société.

2^o Il sera nommé, par le Comité central, une commission de cinq membres, chargée de réaliser cette œuvre.

3^o Cette commission présentera au prochain Congrès un règlement définitif.

MM. Daguet, Guebhard, inspecteur des écoles, Biolley et Villommet furent chargés de se mettre immédiatement à l'œuvre et, en 1875, ils publiaient dans l'*Educateur* un projet de règlement qui fut ensuite sanctionné par l'assemblée générale de Fribourg, en 1877.

Cette fondation fut admise avec enthousiasme, mais peu d'instituteurs demandèrent à en faire partie — ils n'étaient que 76 en 1879.

Elle ne put rendre les bons services que son fondateur en attendait. Cependant, dès 1889, tous les membres de la « Romande » firent partie de droit de la Caisse de secours et dès lors, les fonds disponibles permirent de venir en aide à un grand nombre de maîtres, de maîtresses et de veuves d'instituteurs tombés dans la misère.

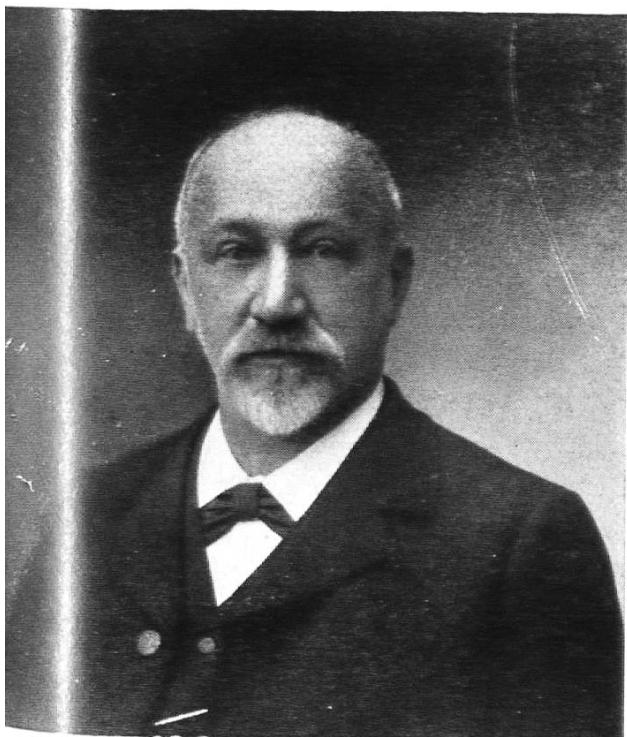
Aujourd'hui, cette fondation de la « Romande » est alimentée par un important prélèvement sur le boni net de chaque exercice et par la somme de 500 fr. payée chaque année par la maison Payot pour l'abandon de l'Agenda des écoles.



A. DAGUET
Fondateur de *l'Éducateur*,
Rédacteur en chef de *l'Éducateur* de 1865 à 1889.



F. GUEX
Rédacteur de *l'Éducateur*
depuis 1899.



HENRI GOBAT
Directeur de *l'Éducateur*, 1897-1898,
Membre du Comité de rédaction depuis 1899.



EDOUARD CLERC
Directeur de *l'Éducateur*,
1890-1892.

Au 31 décembre 1881, le solde disponible était de 978 fr., au 31 décembre 1891, de 2625 fr.; au 31 décembre 1900 de 4319 fr. ; au 31 décembre 1913, il est de 8950 fr. 35.

III. Agenda des écoles. L'Agenda des écoles destiné surtout au corps enseignant primaire était la propriété de la maison Payot qui, en 1897, le céda à notre association ensuite des démarches faites par le gérant de l'*Educateur*, M. Baumgartner. La première année, où cette publication fut faite par les soins du Comité directeur de la « Romande », le bénéfice s'éleva à 200 fr. ; les trois années suivantes on constata un léger déficit. Cette situation peu brillante changea complètement lorsque M. Ch. Perret eut pris la gérance de l'*Educateur*. Les bénéfices montèrent à 250 fr., puis à 335 et enfin dépassèrent 400 fr. Cette prospérité continua jusqu'au moment où une publication concurrente fut lancée dans le public. En 1910, un contrat fut alors signé pour cinq ans avec la maison Payot, contrat par lequel celle-ci s'engageait à verser la somme de 500 fr. à notre Caisse de secours, notre agenda cessant de paraître pour être remplacé par une édition française de l'Almanach Pestalozzi.

IV. Cours de vacances. Au congrès de Lausanne, à la suite du rapport de M. W. Rosier, les instituteurs romands avaient demandé la création de cours de vacances pour les membres du corps enseignant primaire de la Suisse romande. Le Comité neuchâtelois, qui de 1901 à 1904 dirigea notre société, ne voulut pas que cette décision restât lettre morte. Après de longues négociations, grâce au concours de M. Rosier et à l'appui des chefs des départements de l'instruction publique de la Suisse romande, un premier cours fut organisé à Neuchâtel du 20 juillet au 3 août 1903. Il fut suivi par 39 instituteurs et 14 institutrices qui tous ont gardé de cette ville un bon souvenir. Des cours semblables eurent lieu à Lausanne en 1904 et à Genève en 1906. Ils remportèrent tous deux un grand succès soit par le nombre des participants (135 à Lausanne), soit par la valeur des cours donnés.

Des démarches avaient été faites pour que les cours de vacances organisés dans la Suisse allemande ne coïncidassent pas avec les nôtres. Le président du Lehrerverein en fit la promesse, mais elle ne fut pas tenue. Deux cours pendant la même année ne pouvaient que se nuire l'un l'autre ; de plus, les frais à la charge du canton organisateur étaient très considérables. Il n'a donc pas été organisé de cours depuis 1906. Nous espérons vivement que l'un de nos chefs-lieux romands donnera une nouvelle vie à cette utile

institution : n'est-ce point un bel idéal que de chercher à augmenter les connaissances des éducateurs du peuple suisse et à les rendre plus aptes à leur grande mission ? Ce que l'on fait pour les étrangers, ne pourrait-on pas le faire pour des compatriotes ?

V. Commission pour le choix de lectures destinées à la jeunesse. Cette commission fut créée, sur l'initiative de M. F. Guex, le 11 décembre 1901 par le Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande. Elle a été composée de MM. F. Guex, président, Léon Latour, vice-président, Ch. Perret, secrétaire, W. Rosier et A. Gylam, assesseurs. En outre, M. Quartier-la-Tente, conseiller d'Etat et M^{me} Quartier-la-Tente ont prêté leur concours à cette œuvre.

Douze fascicules contenant près de 2000 analyses de volumes divers ont été adressés, par le moyen de l'*Educateur*, aux membres de notre association, les mettant à même de diriger le choix des livres pour les bibliothèques scolaires et communales. Eloigner notre jeunesse des vaines et malsaines lectures, lui montrer la bonne voie, la guider au milieu de la production immense de nos jours où le mal côtoie le bien, où le vice guette l'âme de nos enfants, tel est le but élevé poursuivi par cette commission de lectures.

VI. Relations de la Société pédagogique romande avec les sociétés similaires suisses et étrangères. La Société pédagogique de la Suisse romande a toujours cherché à consolider les liens d'amitié qui l'unirent dès sa fondation avec sa sœur de la Suisse allemande. Pendant longtemps, le Dr Daguet fit partie du Comité central du Lehrerverein et il n'y eut aucun Lehrertag où le Comité romand ne se fit pas représenter ou n'assista *in corpore*. Si notre association tient par dessus tout à conserver son autonomie, elle sait cependant tendre une main fraternelle à tous les éducateurs de notre pays.

Le Comité genevois, de 1892-1896, déploya un zèle infatigable pour réaliser cette union. Il se mit en rapport avec le Comité du *Schweizerischer Lehrerverein* et la *Societa degli Amici del Educazione del popolo* pour organiser en 1896, pendant l'exposition, un Congrès national. Il y réussit, et 1500 instituteurs et institutrices suisses se réunirent pour discuter les mêmes questions pédagogiques et fraterniser joyeusement. Il y eut, malheureusement, quelques frottements désagréables entre personnalités de tempérament dissemblable et l'expérience ne fut pas renouvelée.

Cependant, les rapports entre les trois associations n'ont pas

été rompus. Un délégué de nos deux sociétés sœurs fait partie de notre Comité central — MM. Fritschi et Nizzola — (remarquons que la réciproque ne nous est point rendue); au Congrès de Berne, en 1899, sur la demande du Bureau de notre Association, les thèses des rapports furent aussi publiées en français. Le 30 août de la même année, le Comité du Schweizerischer Lehrerverein demandait à notre Bureau s'il ne serait pas bon qu'une commission formée d'un délégué de chaque société se réunit toutes les fois qu'une question d'intérêt national serait en discussion. Les membres du Bureau romand agrèèrent cette idée avec empressement et désignèrent leur président, M. Gagnaux, pour faire partie de cette commission ; malheureusement, elle ne fut jamais convoquée par le président du Lehrerverein qui s'était chargé de cette mission.

En 1911, M. Fritschi fit de nouvelles ouvertures au Bureau romand. Il fut entendu qu'une Commission formée de deux délégués du Schweizerischer Lehrerverein, de deux délégués de la Romande et d'un Tessinois, serait convoquée une fois par année par le représentant de la Société de la Suisse allemande, pour étudier en commun les questions scolaires offrant un intérêt national et mettre éventuellement ces questions à l'ordre du jour de nos assemblées de sections. Aucune convocation n'est parvenue à nous jusqu'à aujourd'hui. Nous regrettons vivement, pour notre part, que nos relations avec les sociétés similaires suisses ne soient pas plus fréquentes. Dans tous les cas, les lignes qui précèdent montrent que nous ne sommes pas responsables de cet état de choses.

Pour qu'une collaboration efficace puisse se réaliser, il est nécessaire que, les uns et les autres, nous fassions abstraction de ce qui nous paraît choquant dans le caractère et les habitudes de nos Confédérés de langue différente. Il faut que les Suisses allemands pardonnent aux Welsches leur exubérance qui n'est pas toujours de la légèreté, et que les Welsches apprennent à supporter les discours quelquefois un peu longs de leurs Confédérés.

Par l'*Educateur*, et grâce à nos congrès, la Société pédagogique romande est entrée en relations avec une foule de personnalités étrangères de premier ordre. Citons parmi eux MM. Pierre Larousse, l'auteur-éditeur parisien, Wynen, président des instituteurs libres de la Belgique, Defodon, rédacteur du *Manuel général*, Buisson, directeur de l'enseignement primaire, Steeg, inspecteur général de l'enseignement primaire, Payot, inspecteur d'Académie, Petit, le propagateur des œuvres post-scolaires en France, Brunot, professeur à la Sorbonne, Bony, inspecteur primaire.

A plusieurs reprises, le Comité de la « Romande » tenta de créer

une association internationale des instituteurs. Le Dr Daguet lança cette idée en 1867, dans un discours prononcé à la Sorbonne. En 1872, au congrès de Genève, une journée fut consacrée à discuter la création d'une Société pédagogique internationale. De nombreuses démarches furent tentées sans aboutir à aucun résultat positif. Les sociétés françaises, hollandaises et allemandes restèrent sur la réserve. Notre association a été cependant souvent invitée à se faire représenter aux réunions amicales de la Savoie, de l'Ain et du Doubs et les délégués envoyés ont eu du plaisir à passer quelques instants avec leurs collègues français.

CHAPITRE V

Les sociétés cantonales, sections de la Société pédagogique de la Suisse romande.

La Société pédagogique romande a une organisation des plus démocratiques. Les questions mises à l'étude sont examinées par les sections et par les sous-sections de district. Toutes les voix peuvent ainsi se faire entendre et les solutions des problèmes pédagogiques sont cherchées avec plus de garanties d'exactitude et de profit. La plus large autonomie est laissée aux sections, qui s'organisent comme elles l'entendent. Outre leur active collaboration aux travaux de la fédération romande, elles ont une vie individuelle très intense : elles étudient les questions qui les préoccupent particulièrement et interviennent auprès des pouvoirs publics toutes les fois que l'intérêt matériel et moral du corps enseignant primaire est en jeu. C'est un pâle et trop bref résumé de ce grand travail que nous nous proposons de tracer dans les lignes qui suivent.

1. La Société pédagogique neuchâteloise¹. La Société pédagogique neuchâteloise fut fondée en 1860 à l'occasion d'un cours de perfectionnement. Elle compta immédiatement 93 membres.

¹ Nous aurions voulu donner plus d'ampleur à cette partie de notre travail. Des nécessités budgétaires impérieuses nous ont mis dans l'obligation de l'abréger considérablement. Nous le regrettons beaucoup, car nous aurions pu alors publier *in extenso* les notices si intéressantes de MM. Corbaz et Martin, à Genève, et les notes de MM. Baumgartner, à Biel, et Golay, à Molondin (Vaud). Nous remercions vivement ces Messieurs ainsi que le Comité neuchâtelois qui nous a adressé la brochure publiée à l'occasion de son jubilé cinquantenaire.

MM. Villommet, Richard, Dubois, Henri Jacot, A. Bula composèrent le premier comité. Dirigée par des hommes de valeur et de foi, la Société neuchâteloise fit preuve de grande vitalité. Elle forma immédiatement une *Société cantonale de chant des instituteurs* qui fit progresser l'éducation musicale du peuple.

Dans le domaine pédagogique, l'œuvre de la Société neuchâteloise présente un vif intérêt. Elle récompense les meilleurs mémoires faits pendant l'année sur deux questions mises à l'étude par le Comité central. Un jury de neuf membres apprécie les travaux fournis. Ceux-ci, qui embrassent tous les domaines de la méthodologie, de la didactique et de la législation scolaire, ont eu l'influence la plus heureuse sur le corps enseignant neuchâtelois. Leur nombre est grand. En 1880 déjà, 64 questions avaient été étudiées depuis 1860, 1612 rapports avaient été présentés dans les conférences de district, 112 travaux soumis au jury, 35 avaient été couronnés, 33 mentionnés honorablement et 1483 fr. dépensés comme récompenses. Cette activité s'est à peine ralentie ces dernières années, et c'est là un beau témoignage en faveur du Corps enseignant neuchâtelois.

La défense des intérêts matériels n'a point été négligée. De nombreuses pétitions ont été adressées au Conseil d'Etat et au Grand-Conseil pour demander le relèvement des traitements : elles ont presque toujours été favorablement accueillies.

En 1884, une assemblée de délégués réunie à Corcelles prit la résolution de demander l'application du principe de la haute paie et la création de pensions de retraites suffisantes. Les désiderata du corps enseignant furent pris en considération par la loi de 1889.

La Société pédagogique neuchâteloise n'a cessé de travailler au développement du *Fonds de prévoyance* organisé en 1832 ; celui-ci a contribué à préserver la vieillesse des vétérans de l'enseignement primaire de privations trop dures, et à secourir les veuves et les orphelins dans la détresse. Elle est aussi intervenue dans la fondation et le développement d'une *Caisse de remplacement* pour les instituteurs et institutrices malades.

Les statuts de la Société pédagogique neuchâteloise ont été souvent revisés. La question la plus discutée fut celle de l'admission des institutrices. Ce n'est qu'en 1900 que nos collègues du corps enseignant féminin ont pu faire partie de cette société. Actuellement, elle est une fédération des sociétés de district, qui font preuve d'une activité très réjouissante. Plusieurs, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, organisent des conférences pédagogiques,

littéraires et historiques données par des savants de notre pays et de l'étranger. Elles préparent aussi des courses d'études ; celles de Paris, de la Côte d'Azur, des lacs italiens ont laissé d'excellents souvenirs.

Aujourd'hui, la Société pédagogique neuchâteloise réunit plus de cinq cents membres sous son drapeau. Rien de ce qui peut intéresser le corps enseignant, soit pour son développement intellectuel et moral, soit pour ses intérêts matériels, ne lui est étranger. En 1910, elle a célébré d'une façon remarquable son jubilé cinquantenaire. Elle peut contempler avec fierté le chemin parcouru et envisager l'avenir avec confiance.

II. Société pédagogique vaudoise. La Société pédagogique vaudoise a aussi à son actif plus d'un demi-siècle de travail. Une association d'instituteurs du canton de Vaud existait déjà en 1842, mais les événements de 1845 ne lui furent pas favorables : en 1848, elle avait disparu. Cependant en 1856, un nouveau groupement s'organisa à Vevey ; il ne tarda pas à s'agrandir et en 1862, la Société pédagogique vaudoise était définitivement fondée. Cette nouvelle association déploya une grande activité. Elle entra dans la Société romande en 1864 et le journal qui lui servait d'organe disparut pour faire place à l'*Educateur*.

Le travail accompli par la S. P. V. est vraiment remarquable. Les études écrites à l'occasion de ses réunions et propres à éléver le niveau professionnel de ses membres sont en très grand nombre. Elles embrassent tous les domaines de l'activité pédagogique et il est impossible de les citer toutes ; qu'il nous suffise de signaler les plus caractéristiques :

Moyens de combattre les défauts et les mauvais penchants des élèves (1867). — *De l'enseignement de l'orthographe* (1867). — *Enseignement complémentaire aux jeunes gens de 16 à 20 ans* (M. Maillard, 1873). — *Quels sont les moyens d'enseigner à nos jeunes gens à tirer le plus grand parti possible des connaissances acquises en se servant plus habilement de l'art de la parole* (M. Pelichet, 1875). — *De l'enseignement intuitif et des collections scolaires* (A. Reitzel, prof., 1880). — *Revision de la loi sur l'instruction primaire et formation du corps enseignant* (M. Genillard, 1887, 1888). — *Le matériel et les manuels à employer à l'école primaire* (A. Amiet, 1890). — *Intervention de la Confédération dans le domaine de l'enseignement primaire* (H. Jaton, 1894). — *L'enseignement à l'école complémentaire* (Ul. Briod, 1895). — *L'instruction dans notre canton répond-elle aux besoins actuels ?* (Ul. Desponds, instit., 1897). — *Améliorations à apporter à l'enseignement des travaux à l'ai-*

guille (M^{me} Déverin-Mayor, 1897). — *La discipline à l'école enfantine* (M^{lle} Soguel, 1899). — *L'institution de cours normaux ou cours de perfectionnement est-elle désirable?* (E. Savary, 1899). — *De l'enseignement des sciences naturelles et de la création de musées scolaires* (E. Briod, 1902). — *Les écoles primaires supérieures* (U. Dériaz, 1905). — *De la correction des travaux écrits et des devoirs à domicile* (A. Porchet, 1908). — *L'instituteur en dehors de l'école et ses rapports avec les parents et les autorités* (A. Regamey, 1908). — *Comment lutter contre la littérature immorale?* (O. Jan, 1911). — *Comment enrichir le vocabulaire de nos enfants et améliorer leur orthographe?* (J. Magnenat, 1911).

La Société pédagogique ne s'est pas bornée à l'étude de problèmes scolaires et sociaux, elle a travaillé de toutes ses forces au bien-être matériel et moral de ses membres et elle a certainement accompli une œuvre considérable. La question des traitements l'a préoccupée à maintes occasions et elle a réussi dans ses démarques en 1875 et en 1906. Elle n'a cessé de porter son attention sur les pensions de retraite et, grâce à elle, celles-ci ont été augmentées à deux reprises. Dernièrement encore, elle intervenait auprès du Département de l'instruction publique pour une nouvelle amélioration qui est à l'étude.

Les malheureux n'ont pas été oubliés par l'association des instituteurs vaudois. Une caisse de secours, fondée en 1899, reconnue personne morale en 1904, a distribué, jusqu'à fin 1912, 58 secours pour une somme de fr. 5164,60. La création d'une caisse d'invalidité est étudiée actuellement.

Les statuts qui régissent aujourd'hui la S.P.V. ont donné naissance à un *Bulletin* qui paraît occasionnellement ; il en est à son 18^{me} numéro. Des sections de district ont été instituées, mais, comme toutes les choses dans notre bon pays de Vaud, elles ont mis beaucoup de temps à s'organiser. Quelques-unes déploient une belle activité en conviant leurs membres à des conférences, des courses, et en fondant des sections de chant. C'est en développant la vie des sections que la S. P. V. réalisera de nouveaux progrès et accomplira une œuvre utile pour le perfectionnement du corps enseignant et le bien du pays.

Les assemblées générales de la Société vaudoise se tiennent depuis vingt ans dans les principales localités du canton. Payerne, Aigle, Yverdon, Morges, Moudon, Cossonay, Montreux ont successivement reçu le corps enseignant primaire avec une grande cordialité. Le nombre des sociétaires est aujourd'hui de 1203 actifs, 156 auxiliaires et 27 honoraires, soit 1386. C'est la plus forte section du

faisceau romand. Elle jouit d'une remarquable prospérité ; elle a fait beaucoup de bien dans le passé et elle est appelée à en faire davantage encore dans l'avenir.

III. Société pédagogique jurassienne. — Sur les confins de la Suisse romande, la Société pédagogique jurassienne nous sert d'avant-garde. Elle représente notre mentalité et défend notre langue avec une belle persévérance ; c'est dire qu'elle nous est particulièrement chère. C'est sur l'invitation du Comité directeur de la Romande qu'elle s'organisa, à Bellelay, en 1865. MM. Fromageat, inspecteur à Delémont, Friche, directeur de l'Ecole normale à Porrentruy, Droz, instituteur à Renan, Guerne, instituteur à Bienne, Gilliéron, instituteur, Les Breuleux, formèrent son premier comité.

Son activité pédagogique mérite d'être signalée. De 1865 à nos jours, elle a tenu vingt assemblées au cours desquelles d'importantes questions, se rapportant aux progrès de l'école, ont été sérieusement discutées. Citons les principales : *La réunion des sexes est-elle recommandable au point de vue pédagogique* (M. Mercierat, 1871). — *Quels sont les moyens les plus propres à former les instituteurs* (F. Buèche, Moutier, 1873). — *Quelle est la position de l'école secondaire vis-à-vis de l'école primaire ?* (M. Schaffter, instituteur, Delémont, 1875). — *De l'enseignement de la composition à l'école primaire* (M. Vauclair, Ste-Ursanne, 1883). — *Les caisses d'épargne scolaires et leur organisation* (M. Breuleux, directeur de l'Ecole normale, 1885). — *L'école au point de vue matériel* (H. Gobat, inspecteur, Delémont, 1887). — *De l'enseignement du calcul à l'école primaire* (M. Juncker, Saignelégier, 1887). — *L'enseignement de l'orthographe dans les écoles primaires et secondaires du Jura bernois* (M. Germiquet, Neuveville, 1890). — *Les travaux manuels à l'école primaire* (M. Gobat, Delémont, 1893). — *L'école primaire supérieure* (M. Wuilleumier, instituteur, Renan). — *L'enseignement du chant* (L. Chapuis, 1895). — *Réorganisation de l'école normale de Porrentruy* (MM. Moeckli et Bourquin, 1897). — *Les devoirs écrits à l'école* (Th. Moeckli, 1904). — *Conséquences, au point de vue de l'instruction publique, de la transformation de l'industrie dans notre contrée* (J. Riati, Neuveville, 1906). — *L'influence du dualisme des langues sur l'éducation de nos populations et en particulier sur la marche des écoles* (M. A. Gylam, inspecteur, Corégemont, 1906). — *Le médecin scolaire* (M. Rollier, maître secondaire, Reconvillier, 1909). — *Revision du plan d'étude des écoles primaires françaises et de celui des écoles d'ouvrage* (M. Gobat et Mlle Breuleux, 1912). — *De la lutte contre l'influence des mauvaises lectures sur la jeunesse* (M. Marchand, directeur, Porrentruy).

La section jurassienne ne s'est pas bornée à l'étude de problèmes purement scolaires, les intérêts matériels de ses membres sont aussi l'objet de sa sollicitude; elle ne craint pas non plus d'aborder les questions sociales touchant à l'avenir du pays. En 1893, à Bienne, elle demandait l'organisation d'une caisse de retraite. A la suite d'un beau rapport de M. Mœckli, instituteur à Neuveville, une assemblée populaire convoquée à Tavannes décidait, en 1904, la fondation d'un établissement pour enfants anormaux.

La situation de la Société pédagogique jurassienne est assez spéciale par le fait que la plupart de ses membres font également partie du Bernischer Lehrerverein. Il y a quelques années, cette importante société est devenue une section du puissant Schweizerischer Lehrerverein, de sorte que nos amis du Jura sont maintenant des membres communs aux deux principales associations pédagogiques suisses. Leurs intérêts matériels immédiats les appellent à s'affilier au Schweizerischer Lehrerverein, tandis que leurs affinités de langue et de culture, toute l'histoire de la patrie locale, et l'origine même de leur société les invitent à rester fidèles au faisceau romand. Nous connaissons assez leur attachement à la Romande pour être sûrs qu'ils sauront supporter les charges multiples que cette situation leur impose et continuer à faire honneur à leur situation de boulevard extrême de la langue française. Mieux que cela : ils pourront être, entre les instituteurs suisses de langue différente, un utile trait-d'union ; ils pourront aider Romands et Suisses allemands à se connaître, à se comprendre et à s'aimer. Et ce sera tout profit pour le pays dans son ensemble.

IV. La Société pédagogique genevoise (1867-1913). Nous ne pouvons analyser tous les travaux présentés à la S. P. G. depuis 1867. Qu'il suffise de dire que rien de ce qui touche à la pédagogie proprement dite, au développement intellectuel et professionnel du corps enseignant comme à sa situation morale et matérielle ne l'a laissée indifférente et que les sujets les plus divers ont été, tour à tour, abordés au cours des séances. On s'en convaincra sans peine en feuilletant le *Bulletin analytique* que la S. P. G. publie depuis 1892.

La Société a eu le privilège d'entendre des communications de réelle valeur parmi lesquelles nous citerons : *Un projet de loi sur l'instruction publique* (J. Sigg, 1892). — *L'hérédité et la pédagogie* (Dr Vincent, 1893). — *L'hygiène de la vue* (Dr Sulzer, 1893). — *L'enseignement primaire aux Etats-Unis* (Prof. Wuarin, 1894). — *Psychologie comparée de l'homme et de l'enfant* (Prof. Duproix, 1895). — *L'éducation physique des garçons* (Prof. Baatard, 1896). — *Organisation de l'école professionnelle et ménagère des jeunes*

filles (Prof. Rosier, 1897). — *L'éducation morale à l'école primaire* (Prof. Buisson, 1900). — *Le subventionnement de l'école primaire* (Prof. Rosier, 1902). — *Influence de l'activité musculaire sur le développement intellectuel* (Prof. Claparède, 1903). — *Les principes pédagogiques d'Herbert Spencer* (Prof. J. Dubois, 1904). — *Préparation secondaire et universitaire de l'instituteur* (Prof. F. F. Roget, 1984). — *Les programmes actuels des études secondaires* (Prof. A. Naville, 1905). — *Les expériences scolaires* (Dr Claparède, 1910). — *La discipline* (Prof. J. Dubois et E. Duvillard, 1911). — *Le système de Mannheim* (Dr Ghidionescus, 1912), etc., etc. Il convient d'ajouter à cette liste incomplète, mais déjà longue, les divers sujets traités dans les congrès de la Fédération de la Suisse romande.

Enfin, par l'étude des lois proposées au Grand Conseil, des règlements soumis à la Commission scolaire et sa contribution à la réorganisation de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de l'enseignement primaire, la Société a toujours gardé le souci de la situation matérielle et morale du corps enseignant.

La S. P. G. n'est pas une association professionnelle fermée ne comptant que des instituteurs. Elle est largement ouverte à tous les amis de l'école, de l'enfantine à l'Université. Aussi compte-t-elle parmi ses membres, à côté d'un bon nombre de régents primaires, des maîtresses et des maîtres des enseignements secondaire et professionnel, des professeurs d'Université et de philanthropes.

La Société est administrée par un comité de sept membres. Elle se réunit en assemblée générale six fois l'an en moyenne. Seule l'assemblée générale a qualité pour recevoir de nouveaux membres, accepter les démissions et délibérer sur tous les sujets d'ordre administratif ou pédagogique. Peut-on rêver une forme plus largement démocratique ? Ajoutons que la Société possède une bibliothèque riche de 1200 volumes, pédagogiques, scientifiques ou littéraires, bibliothèque souvent mise à contribution par nos jeunes membres.

Depuis la fondation, à Genève, de l'*Union des instituteurs* (1906), la Société pédagogique genevoise a cru devoir modifier sensiblement son activité. Sans abandonner la cause de l'enseignement primaire, elle a laissé à sa jeune sœur ce travail spécial pour orienter ses études vers un idéal plus large et plus scientifique. Elle ne pouvait rester indifférente devant le mouvement psychologique créé à Genève sous l'impulsion savante de M. le professeur Claparède ; elle ne pouvait non plus faire abstraction du grand principe que sans la collaboration des éducateurs naturels de l'enfant, l'œuvre de l'école est à peu près lettre morte.

Voilà pourquoi, depuis quelques années, son comité s'est efforcé de suivre d'aussi près que possible les progrès de la psychologie de l'enfant et de la pédagogie expérimentale, tout en sollicitant de plus en plus la contribution des parents à l'édification de l'œuvre qui lui est chère.

(*D'après A. Martin, président de la S. P. G.*)

V. Union des instituteurs primaires genevois. — C'est le 19 avril 1906, que l'U. I. P. G. fut définitivement fondée et que le projet de statuts élaboré par un comité d'initiative fut adopté.

Recrutée exclusivement parmi le corps enseignant primaire et complémentaire (secondaire rural), l'Union s'est tracé comme tâche de limiter son champ d'activité à l'école primaire ; mieux encore, elle prétend abandonner toute discussion vaine, académique ; elle veut rester objective et aller droit aux solutions immédiates, aux réalisations pratiques.

L'Union des instituteurs primaires genevois se compose de deux groupements distincts, l'un composé des messieurs et l'autre des dames. Le président de la section des messieurs est de fait président de l'U. I. P. G. et la présidente des dames en est la vice-présidente. Quand une question est mise à l'étude, les sections nomment des commissions qui travaillent séparément et s'entendent ensuite en vue du rapport général qui doit être soumis à l'approbation de l'Assemblée générale. Il s'ensuit la production de travaux plus mûrs, et qui sont à un plus haut degré l'expression des vœux du corps enseignant.

L'une des premières préoccupations de l'Union a été le relèvement des traitements devenus insuffisants par suite du renchérissement général de la vie. La commission désignée à cet effet présenta un rapport des plus documentés qui fut transmis au Département. M. le conseiller Rosier prit généreusement l'initiative d'une *Revision de la loi sur l'instruction publique*. Son projet rencontra le meilleur accueil et les instituteurs genevois eurent la satisfaction de voir leurs espérances en grande partie réalisées.

La situation matérielle n'a pas été la seule préoccupation de l'Union des instituteurs. Elle a étudié, au contraire, un grand nombre de questions pédagogiques d'une grande importance pour l'école primaire. Nous les citons dans l'ordre chronologique :

De la mutualité scolaire (M. Denis). — *Prolongation de la scolarité primaire* (M^{lle} Muller et M. Mercier). — *Les cours du soir à la campagne* (M. Corbaz). — *Les logements des régents* (M. Lépine). — *Matériel pour l'enseignement intuitif* (M^{me} Tissot et M. Maerky). — *Tribunaux spéciaux pour enfants* (M. Mercier). — *De l'éducation*

civique (M. Corbaz). — *Les examens écrits de fin d'année* (M. Marti). La question des *Examens et de la promotion des élèves* a permis au rapporteur, M. Mercier, de poser les bases d'un système d'examen auquel tous se sont ralliés. Puis est venu l'établissement d'un *horaire type* qui a fourni l'occasion d'entendre un excellent travail de M. Tissot. Enfin l'Union a eu à s'occuper de l'importante question de la *Revision des programmes*, qui a fait l'objet d'une étude approfondie. Le rapporteur, M. Corbaz, a adressé au Département un mémoire dont celui-ci a largement tenu compte.

Faut-il parler de méthodes ? Il suffira de rappeler les travaux de MM. Pesson et Mathil, sur *L'enseignement de la musique*, de M. Mercier, sur *L'enseignement de la composition*, de M^{me} Tissot, sur *Le bon sens en éducation*, de M^{le} Peter, sur *L'esthétique et l'enfant*.

Grâce aux soins de l'Union, plusieurs manuels ont été revus, perfectionnés et rendus plus adéquats à l'enseignement. Elle a été aussi appelée à collaborer à la création d'une bibliothèque à l'usage des maîtres ; enfin elle a ouvert deux concours pédagogiques et littéraires qui ont obtenu un réel succès.

Après le dur labeur, l'agrément. Ce furent d'abord des conférences charmantes faites par MM. Chaix, Fatio, Hofer et Bastide, puis la plus captivante, la plus variée, la mieux réussie des excursions dans la lumineuse Provence. Enfin, la *Journée des instituteurs*, qui est vite devenue la fête intime de la grande famille pédagogique genevoise. « Tous les deux ans, au commencement de juin, ses membres viennent fraterniser en un petit congrès où deux parts sont faites, l'une pour l'étude, l'autre pour le plaisir. Veyrier, Petit-Saconnex, Eaux-Vives, journées radieuses, à jamais inoubliables, toutes vibrantes de cordialité, vous fûtes l'oasis après la plaine aride... »

« L'Union nous a rendu la foi en nous-mêmes et elle nous a appelés à l'action. Isolés, nous n'étions rien ; notre voix était trop faible pour se faire entendre ; unis nous sommes forts et pouvons regarder en avant. On dit que du choc, du frottement, naît la lumière, oui, mais plus encore la chaleur. Transportée dans le domaine de la psychologie humaine, cette loi physique est également vraie. L'Union a éclairé notre esprit et elle a réchauffé les cœurs. »

(D'après André Corbaz, secrétaire de l'U. I. P. G.)

CHAPITRE VI

Conclusion.

La Société pédagogique romande a-t-elle accompli l'œuvre que ses fondateurs avaient rêvée? L'historique que nous venons de tracer, quelque imparfait et incomplet qu'il soit, répond, ce nous semble, à cette question. Nos anciens avaient voulu sortir l'instituteur de son isolement, relever sa situation morale et matérielle, assurer à lui et à sa famille un avenir exempt de trop vives inquiétudes, tout en travaillant sans relâche aux progrès de l'école et au bonheur du pays. Ont-ils réussi?

L'instituteur n'est plus un isolé. Grâce à nos sociétés cantonales, à nos congrès, à l'*Educateur*, notre organe, l'esprit de corps et la solidarité qui n'existaient pas auparavant, se sont considérablement développés. Les membres du corps enseignant ont appris à se connaître, à s'aimer et à se soutenir dans les moments difficiles.

Dans nos congrès, le cercle des amis s'est considérablement étendu. On a pris l'habitude de venir serrer fraternellement la main aux instituteurs des différents cantons romands. Neuchâtelois, Jurassiens, Genevois, Vaudois se connaissent mieux et partant s'apprécient davantage. C'est un gain considérable pour la Suisse française, pour cette mentalité romande à laquelle les fondateurs de notre association tenaient beaucoup.

« Mais si la Suisse française veut être suisse, s'écriait Daguet au Lehrertag de Soleure, en 1865, profondément suisse, uniquement suisse, elle est jalouse de son autonomie, de son existence à elle, de ses droits, de ses institutions, de sa langue. La Suisse française est foncièrement suisse, mais elle est foncièrement française. Pour écrire et parler en français, on n'en est pas moins Suisse de cœur. »

« Enfants du pays romand, écrivait Gavard en 1893, dépositaires d'un génie propre dont la source remonte aux origines mêmes de notre histoire, investis d'un rôle spécial d'équilibre et de pondération dans le développement politique et social de la Suisse contemporaine, nous devons, *sous peine de sujexion spirituelle, conserver à notre vie, à nos institutions, à nos écoles, à notre littérature, un caractère profondément national qui s'éclaire et se*

vivifie au contact d'autrui, sans se laisser jamais ni diminuer, ni déchoir. »

Dans ce domaine, la « Romande » a fait bonne besogne et elle continuera à suivre la même ligne de conduite. Tout en laissant aux sections la plus grande autonomie, soit dans la défense des intérêts de leurs membres, soit dans l'étude de questions qui les intéressent particulièrement, la Société pédagogique devra, à l'avenir, centraliser les efforts pour tous les problèmes à résoudre sur le terrain fédéral. Avec le réveil si intense de l'esprit national qui se manifeste aujourd'hui, avec les idées centralisatrices qui poussent à accorder à la Confédération des prérogatives nouvelles, le rôle de notre association tend à devenir plus grand d'année en année. Elle devra représenter vis-à-vis des autorités législatives et exécutives de notre pays le corps enseignant primaire romand dans sa totalité.

Elle ne cherchera pas à s'isoler, à travailler seule, ignorant les sociétés suisses poursuivant le même but ; tout au contraire, elle souhaite vivement la création d'une Commission centrale composée de délégués des trois grandes associations de notre pays afin que, dans certaines occasions importantes, des décisions communes puissent être prises, des campagnes organisées.

Dans le domaine pédagogique, notre société a accompli une grande œuvre. Elle a largement contribué à éléver le niveau des connaissances intellectuelles et professionnelles du corps enseignant. Pas un progrès n'a été réalisé dans le domaine scolaire sans qu'il ait été signalé et étudié sous toutes ses faces par nos sections et nos rapports généraux. Mais la pédagogie, comme toute autre science, ne peut rester stationnaire. Les idées évoluent, les besoins changent sans cesse, et des problèmes nouveaux s'offriront toujours à nos recherches. La « Romande » doit marcher à l'avant-garde du progrès si elle ne veut pas faillir à sa mission.

Les intérêts moraux et matériels du corps enseignant n'ont jamais été négligés par nos sections et notre Société. Celle-ci n'a-t-elle pas mené une campagne vigoureuse en faveur de l'article 27 de la Constitution fédérale ? Ne s'est-elle pas élevée avec vigueur contre la loi Welti ? Avec quelle persévérance n'a-t-elle pas sollicité des subventions fédérales en faveur de l'enseignement primaire et, actuellement, ne demande-t-elle pas l'augmentation de ces subventions ? L'*Educateur* n'a pas perdu une occasion d'appuyer les revendications des instituteurs et des institutrices en matière de traitements et de pensions de retraite.

* * *

Après cinquante ans de travail, de luttes, comme après une longue course, il était bon de jeter un coup d'œil en arrière, mesurant le chemin parcouru, saluant ceux qui ne sont plus. C'est ce que nous avons essayé de faire. Mais le passé n'est point uniquement un cimetière où l'on va jeter des fleurs sur la tombe des disparus. Ceux-ci ont tracé de nombreux sillons dans la terre romande; à nous de semer à pleines mains pour faire lever d'abondantes moissons. Venez donc, jeunes et vieux, institutrices, instituteurs, amis de l'école, venez vous grouper autour du drapeau de la « Romande » pour le conduire à de nouvelles victoires et faire triompher sa noble devise : « Pour **Dieu**, pour la **Patrie** et pour l'**Humanité**.

Lausanne, 25 juin 1914.

Ernest SAVARY.

